

REPUBLIQUE TOGOLAISE



MINISTRE DE L'URBANISME,
DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE



PREPARATION DE LA CONFERENCE HABITAT III

RAPPORT NATIONAL

DECEMBRE 2015

PREPARATION DE LA CONFERENCE HABITAT III

RAPPORT NATIONAL

TABLE DES MATIERES

Liminaire.....	4
I. Enjeux et défis démographiques à relever en milieu urbain pour un nouveau Programme de développement urbain.....	5
1. Gérer le phénomène de l'urbanisation rapide.....	5
2. Gérer les relations entre le monde rural et les centres urbains.....	6
3. Répondre aux besoins des jeunes en milieu urbain.....	8
4. Répondre aux besoins des personnes âgées.....	9
5. Intégrer la parité entre les sexes dans le développement urbain.....	9
6. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	10
7. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain.....	11
II. Aménagement du territoire et planification urbaine : Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain.....	14
8. Assurer la planification et l'aménagement durables des villes.....	15
9. Améliorer la gestion des territoires urbains.....	15
10. Améliorer la production alimentaire en milieu urbain.....	16
11. Réduire la congestion de la circulation.....	17
12. Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes.....	18
13. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	19
14. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau programme de développement urbain.....	20

III. Environnement et urbanisation : Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain.....	23
15. Lutter contre le changement climatique.....	23
16. Réduire les risques de catastrophes.....	24
17. Lutter contre la pollution de l'air.....	25
18. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	26
19. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain.....	27
IV. Gouvernance et législation urbaines : Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain.....	29
20. Renforcer la législation urbaine.....	29
21. Décentraliser et renforcer les collectivités locales.....	29
22. Améliorer la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain.....	30
23. Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain.....	31
24. Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale.....	32
25. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	32
26. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain.....	34
V. Économie urbaine : Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain	36
27. Améliorer le financement des municipalités (collectivités locales).....	36
28. Renforcer et améliorer l'accès au financement du logement.....	37
29. Appuyer le développement économique des communautés locales.....	38
30. Créer des emplois décents et des moyens de subsistance.....	39

31. Intégrer l'économie urbaine dans la stratégie de développement national.....	39
32. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	40
33. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain.....	42
VI. Logement et services de base: Enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain.....	44
34. Réaménager les bidonvilles et prévenir leur prolifération.....	44
35. Améliorer l'accès au logement convenable.....	44
36. Assurer l'accès permanent à l'eau potable.....	45
37. Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage.....	46
38. Améliorer l'accès à l'énergie domestique.....	47
39. Améliorer l'accès aux moyens de transport viables.....	48
40. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines.....	48
41. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau programme de développement urbain.....	50
VII. Indicateurs.....	52
Références bibliographiques.....	55
Annexes : Résultats des consultations des partenaires pour l'habitat	

LIMINAIRE

L'Assemblée générale des Nations unies a pris la décision de convoquer la Troisième conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016. Le principal objectif de cette conférence sera de redynamiser l'engagement mondial en faveur du développement urbain durable, en se centrant particulièrement sur la mise en œuvre du « nouvel agenda urbain ». La conférence évaluera ainsi les progrès réalisés depuis les engagements pris lors de la conférence Habitat II, organisée en 1996 à Istanbul et qui avait marqué une étape importante pour le mouvement des autorités locales et régionales. Habitat III offrira la possibilité d'organiser la première plateforme mondiale après l'adoption des nouveaux objectifs de développement durable, ainsi que l'opportunité de discuter des défis liés à la mise en œuvre et à la réalisation de ces nouveaux objectifs, notamment dans leur dimension urbaine.

Le Togo, depuis Habitat II a manifestement réalisé des progrès importants. L'effort consenti par l'ensemble des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations est perceptible, selon les différentes thématiques questionnées. Cependant compte tenu de l'ampleur du processus d'urbanisation et des contingences socio-économiques nationales, régionales et internationales, une démarche prospective doit être opérée en vue d'élaborer un nouveau programme de développement urbain qui soit à la hauteur des besoins des populations.

Dans sa présente version le rapport national a été rédigé selon la méthodologie préconisée par ONU-Habitat. Il dresse pour chacune des 6 thématiques retenues l'état des lieux de réalisations, avant d'exposer les obstacles et leçons et de projeter les défis et enjeux futurs pour un nouveau programme de développement urbain.

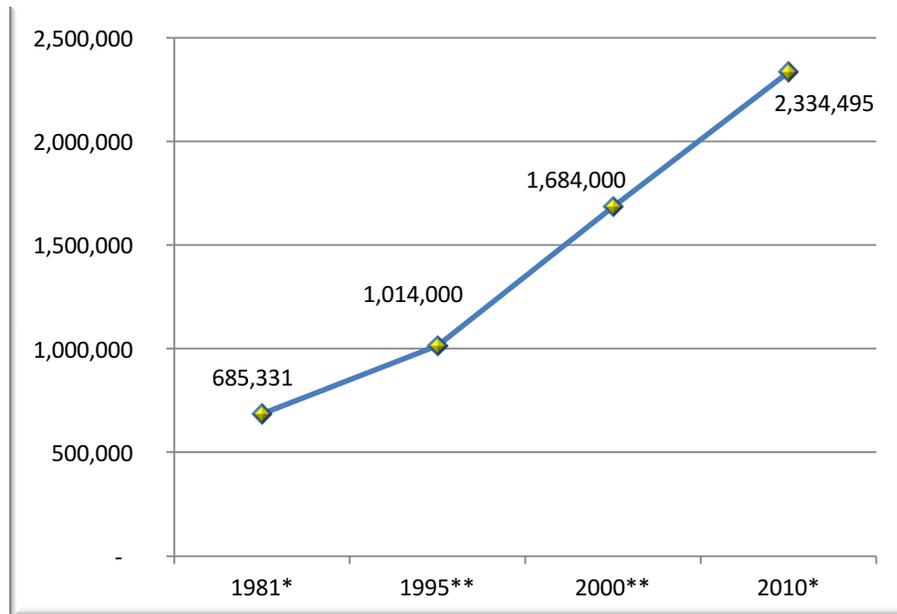
Le rapport a été enrichi et nuancé par les résultats des consultations locales, les travaux des consultations des partenaires pour l'habitat, les travaux de la Commission Nationale Habitat III, ainsi que par l'opinion exprimée par les partenaires pour l'habitat et les citoyens à travers les enquêtes. Le rapport national a été validé par la Commission Nationale Habitat III lors des consultations nationales du 22 décembre 2015.

I. ENJEUX ET DEFIS DEMOGRAPHIQUES A RELEVER EN MILIEU URBAIN POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Gérer le phénomène de l'urbanisation rapide

A l'instar de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le Togo connaît une urbanisation accélérée. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de novembre 2010, les centres urbains (les chefs-lieux lieux de préfecture et la capitale selon le contexte togolais) sont peuplés de 2 334 495 habitants contre 685 331 habitants en 1981¹. Le pourcentage de la population urbaine est ainsi passé de 25,2% à 37,7% de 1981 à 2010.

Graphique 1 : Evolution de la population urbaine du Togo



Source des données : * RGPH ; ** Estimation de la Direction Générale de la Statistique

La tendance principale de l'urbanisation au Togo demeure le phénomène de macrocéphalie. Le Grand Lomé, capitale du pays, avec ses 1 432 453 habitants² abrite ainsi près de 2/3 de la population urbaine du pays et plus de 23% de population totale du Togo alors que sa surface occupe seulement 0,037%³ du territoire togolais.

Pour faire face aux enjeux de cette dynamique d'urbanisation, l'Etat togolais mets en œuvre diverses actions pour réguler aussi bien les tendances de l'armature urbaine du pays que le développement des différentes localités selon leurs tailles.

Les actions récentes sont :

- La dotation du Grand Lomé, principale agglomération urbaine du pays, d'une stratégie de développement urbain en 2011
- L'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme pour le Grand Lomé, en cours

¹ RGPH de 1981

² RGPH de 2010

³ Sources des données :

Population du Grand Lomé : Stratégie de Développement Urbain du Grand Lomé, Rapport diagnostic

Population du Togo : RGPH 2010

- L'élaboration de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme pour les chefs-lieux de régions, les chefs-lieux de préfectures et les centre-semi-urbains de plus de 5000 habitants. Une dizaine de SDAU sont élaborés chaque année. L'élaboration de ces SDAU est précédée d'une mission topographique d'état des lieux, ce qui permet la constitution de données cartographiques pour les localités bénéficiaires. Ainsi, à titre d'exemple les localités suivantes : Kpalimé, Sotouboua, Adjengré, Badou, Mango, Anié, Kémériada, Tsévie ont été dotés d'un SDAU.
- Cette année la campagne d'élaboration de SDAU couvre les localités suivantes : Kévé-Assahoun, Amlamé-Agadzi, Kougnohou-Zogbégan, Pya-Tchitchao, Tandjouare-Bombouaka.
- L'importance des SDAU pour ces localités est certaine, outre le fait d'orienter durablement leur développement, les SDAU servent de support pour la réalisation de plans d'urbanisme de détail permettant d'offrir des terrains à bâtir aux population en respect des règles d'urbanisme. La généralisation des SDAU et PUD permettra désormais d'éviter la prolifération de lotissements clandestins.

Outre ces documents de planification urbaine, l'Etat togolais a par ailleurs mené les actions suivantes:

- La mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) en relation avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
- Le Programme d'Aménagement Urbain au Togo ; financé par l'Union Européenne à hauteur de 21 millions d'Euros (Environ 13,85 milliards de F CFA), ce programme prévoit la réalisation de 15 km de voiries y compris l'assainissement dans les villes de Lomé, Dapaong, Niamtougou, Kara, Bafilo, Sokodé, Sotouboua, Blitta, Atakpamé, Kpalimé et Notsé.
- Le Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques (PURISE) ; ce projet vise à restaurer, accroître et étendre l'accès de la population de Lomé et de ses quartiers périurbains aux services d'infrastructures de base en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Quatre secteurs ont été retenus dans ce projet à savoir le drainage et l'assainissement, la réhabilitation de la voirie urbaine, l'approvisionnement en eau potable et la réhabilitation du réseau électrique.

2. Gérer les relations entre le monde rural et les centres urbains

L'agenda pour l'habitat de 1996 a mis l'accent sur le développement des établissements humains ruraux dans le but de freiner en amont l'exode rural et ses conséquences. Dans le contexte togolais, le phénomène d'exode rural est causé par la faiblesse des opportunités d'épanouissement économique, social et culturel dans le monde rural peu équipé, et exposé aux crises agricoles.

De manière générale, la principale option la plus souvent choisie par les populations désirant améliorer leurs conditions de vie est la migration. Au Togo, les milieux de premières migrations internes au pays sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Milieu de la première migration des populations du Togo

Milieu de naissance	Milieu de première migration		Total enquêté
	Urbain	Rural	
Urbain	68%	32%	1 030
Rural	53,9%	46,1%	2 259

Source des données : Enquête sur la famille, les migrations et l'urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000 ; **Traitement :** Notre étude.

Selon ce tableau, on constate que 53,9% des personnes nées en milieu rural effectuent leur première migration en ville tandis que seulement 32% des populations nées en ville accomplissent leur première migration dans un environnement rural. On voit ainsi que les mouvements entre les deux milieux sont en faveur des zones urbaines.

Ce phénomène nourrit abondamment la tendance à la macrocéphalie dans l'armature urbaine. L'exode rural contribue également à connecter l'arrière-pays togolais avec d'autres espaces ouest-africains notamment les grandes villes du Nigeria, du Bénin, du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire, les régions agricoles à culture de rente du Ghana et de Côte d'Ivoire, les zones minières artisanales d'orpaillage...

Il faut noter un retard dans l'action publique face aux dynamiques démo-économiques et territoriales qui engagent les relations villes campagnes, la politique nationale d'aménagement du territoire n'étant pas encore mise en œuvre. Cependant de nombreuses actions sectorielles sont engagées pour améliorer les relations entre les villes et les campagnes.

Les migrations des populations rurales vers les centres urbains, étant en majeure partie motivée par l'amélioration des conditions de vie, le gouvernement togolais a mené beaucoup d'actions visant à améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural.

Au titre du budget 2014, ce sont :

- le financement de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique à hauteur de 725 millions de F CFA ;
- le financement de la Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) pour un montant de 75 millions de F CFA ;
- le financement de l'Institut National de Formation Agricole à Tové pour 160 millions de F CFA ;
- l'organisation régulière du forum du paysan ;
- la campagne d'achat d'engrais et de semences à 2 milliards de F CFA ;
- l'achat de céréales pour une enveloppe globale de 1,4 milliards de F CFA ;
- la mise en œuvre du projet de riziculture des bas-fonds de la rivière Kara pour une somme de 371 millions de F CFA ;
- le projet d'appui au secteur agricole (PASA) à 5,455 milliards de F CFA ;
- le projet d'appui au développement agricole du Togo (PADAT) avec 5,680 milliards de F CFA ;
- le projet d'acquisition et de gestion de matériels agricoles ;

- le projet d'aménagement de 1000 hectares de périmètre agro-sylvo-pastoraux et halieutiques au Togo à hauteur de 3,5 milliards de F CFA ;
- le projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la zone de Mission-Tové à 500 millions de F CFA ;
- le projet de développement intégré de la plaine de Mô (PDRI) pour un coût de 243,782 millions de F CFA ;
- le projet de développement rural de la plaine de Djagblé 1,669 milliards de F CFA ;
- le projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) ;
- le programme de développement rural (ProDra) ;
- le programme national de sécurité alimentaire (PNSA).

L'amélioration des conditions de vie des populations rurales est aussi prise en charge dans les politiques d'électrification rurale ainsi que les programmes d'hydraulique villageoise. Une centaine de centres ruraux bénéficient chaque année du programme d'hydraulique villageoise.

Le gouvernement prend par ailleurs des mesures structurelles pour le développement des milieux ruraux. Le nouveau code des investissements contient des dispositions qui favorisent le développement de l'intérieur du pays et du milieu rural. Ainsi les entreprises qui s'établissent à l'intérieur du pays bénéficient d'avantages fiscaux. La loi-cadre sur l'aménagement du territoire dispose par ailleurs de mesures devant favoriser l'investissement dans les milieux ruraux.

3. Répondre aux besoins des jeunes en milieu urbain

Au Togo, selon le RGPH de 2010, le groupe d'âge compris entre 15 et 45 ans représente 43,88% de la population totale. La jeunesse constitue un atout certain dans le développement de pays. Son poids important dans la structure démographique du pays nécessite que des efforts particuliers soient opérés pour son épanouissement. Pourtant cette branche de la population est exposée à de nombreuses difficultés au nombre desquels l'accès à un premier emploi. En 2006, le taux de chômage des jeunes était de 9% alors que celui de la population en général se situait à 6,8%.

L'Etat togolais a mis en œuvre plusieurs actions pour réduire le chômage de cette tranche de la population. En plus du programme de volontariat national (PROVONAT) l'Etat a engagé de vastes chantiers de constructions à l'échelle de tout le pays pour permettre aux jeunes de créer des opportunités ou du moins de saisir les opportunités créées. En plus de ces efforts, dans le domaine des infrastructures, en 2008, l'Etat togolais a mobilisé 11,47 milliards de F CFA ce qui a créé environ 13 000 emplois permanents et 114 000 emplois temporaires. Ces efforts se sont traduits à travers la baisse du taux de chômage des jeunes jusqu'à 8,1% en 2011 selon l'enquête QUIBB.

Au titre du budget 2014, l'Etat a également posé les actions suivantes :

- le financement du Fonds pour la Promotion de la Micro Finance à hauteur de 2 milliards de F CFA ;
- l'appui au Groupement Interprofessionnel des Artisans du Togo (GIPATO) avec un montant de 250 millions de F CFA ;
- la dotation du Fond National pour la Promotion des Activités Economiques des Jeunes d'une enveloppe de 700 millions de F CFA ;
- la construction des maisons des jeunes de Lomé, Kara, Atakpamé, Dapaong et Sokodé pour une somme totale de 500 millions de F CFA ;

- le financement du Centre d'Observation et de Réinsertion Sociale des Jeunes en difficulté de Caccavéli avec une enveloppe de 51,575 millions de F CFA ;

La jeunesse est par ailleurs ciblée par les financements inclusifs qui sont une de solutions pratiquées par le gouvernement togolais dans sa stratégie. Cependant, les jeunes en milieu urbains demeurent exposés à certaines difficultés pour leur bonne insertion dans le tissu économique et social. L'accès au logement, l'accès au financement pour le démarrage d'une activité économique font partie de ces difficultés rencontrées par les jeunes.

4. Répondre aux besoins des personnes âgées

Au Togo les personnes de plus de 60 ans représentent 4% de la population totale, selon le RGPH de 2010. Cette tranche d'âge en milieu urbain comme en milieu rural est exposé aux conséquences des mutations socio-économiques que vivent les populations togolaises. Dans les mœurs des populations togolaises, à cet âge on est sensé jouir de sa retraite, de son épargne, ou du soutien de sa progéniture, tout en étant propriétaire de son logement. Cependant à cause des tensions économiques que subissent les ménages, une frange de plus en plus importante des personnes âgées est obligée de continuer à travailler pour subvenir à ses besoins. Ainsi en est-il des personnes âgées qui n'ont pu accéder au statut de propriétaire et doivent payer des loyers.

Les dispositifs actuels de pension ne couvrent que les retraités du secteur formel (fonction publique, entreprises privées,...). Les retraités du secteur informel, prépondérant dans la structure de l'économie togolaise, sont exclus de ces dispositifs. Près de $\frac{3}{4}$ des personnes âgées sont ainsi exposés à une existence critique.

Plusieurs mesures sont toutefois mises en place par le gouvernement en faveur des personnes âgées, ainsi on peut noter :

- la mise en place d'une direction des personnes âgées ;
- l'appui au conseil national consultatif des personnes âgées. Cette structure est décentralisée avec des démembrements dans toutes les préfectures pour faciliter l'implication des personnes âgées aux processus de prise de décisions à tous les niveaux et de participer ainsi à la vie de la nation ;
- la facilitation d'accès aux soins pour les retraités de l'administration publique à travers l'institut national d'assurance maladie ;
- la construction des centres de détente et de loisirs des personnes âgées (celui de Dapaong est déjà opérationnel et ceux de Kara et Lomé sont en projet) ;
- le renforcement des droits des parents ascendants dans le code des personnes et de la famille qui offre une plus grande sécurité aux parents démunis à travers le droit à une pension alimentaire ;

5. Intégrer la parité entre les sexes dans le développement urbain

Selon le RGPH de 2010, au Togo les femmes représentent 51,3% de la population totale. Sur le plan économique, l'Enquête Démographique et de Santé au Togo (EDST) de 1998 a indiqué qu'elles représentaient 53,7% des actifs contre 46,3% pour les hommes. La population féminine avait un taux d'activité de 63% contre 58% pour la population masculine selon l'Unité de Recherche Démographique (URD) et la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) en 2000. En raison des tendances sociodémographiques observées dans le pays, ces données n'ont pas connu de variation sensible.

Les femmes togolaises jouent ainsi un rôle très important dans le développement du pays. Elles demeurent cependant en grande partie marginalisées selon de nombreux indicateurs. Ainsi dans le domaine de l'éducation, si des efforts ont été consentis par le gouvernement togolais pour parvenir à un équilibre au niveau du préscolaire, du primaire et du secondaire, les femmes représentaient en 1998 seulement 20% des bacheliers et 17% des étudiants. En 2002, elles représentaient seulement 27,03% de l'effectif total des étudiants en droit, 24,5% de l'effectif total des étudiants en lettres et sciences humaines, et 6,38% de l'effectif total des étudiants en sciences et technologies.

Au niveau de la participation à l'action publique et au contrôle de l'Etat, le constat de l'implication de la femme est désolant. De 1958 à 2007, sur 855 députés élus lors des différents scrutins législatifs qui ont eu lieu au Togo, il n'y a eu que 44 femmes soit 5,14% des députés élus. On note seulement 11,11% de femmes maires et 0,38% de femmes chefs de cantons. D'une manière générale, au niveau de la famille, la femme est affectée aux tâches domestiques et aux corvées avec un statut inférieur à celui des hommes. Dans la société, elle est mise en valeur à travers le mariage, la fécondité et sa soumission à la volonté de son mari.

Pour améliorer cette situation l'Etat togolais a mené les actions suivantes :

- en 1996, la mise en place du comité de suivi de Beijing pour traduire dans les faits les recommandations de la quatrième conférence mondiale sur les femmes ;
- en 1999, la mise en place d'un noyau national de formation de formateurs en genre et en développement pour procéder au renforcement des capacités des acteurs et structures impliquées dans les questions du genre ;
- la mise en œuvre d'actions d'envergure nationale dans le domaine des violences basées sur le genre qui ont abouti à la production des documents de référence pour la lutte contre le phénomène en 2000 ;
- en 2001, la mise en place d'une commission de révision du code des personnes et de la famille en vue de son adaptation à la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) ;
- en 2006, l'adoption de la Stratégie Nationale du Genre (SNG) à l'issue d'une étude diagnostique sur le genre ;
- en 2011, l'élaboration de la Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité du Genre au Togo (PNEEGT).

La problématique de la parité entre les sexes dans le développement urbain se pose par ailleurs relativement aux aspects suivants :

- l'accès à la propriété foncière ;
- l'accès au logement ;
- l'accès à l'économie structurée, les femmes étant pour la plupart confinées au secteur informel ;
- l'accès à la prise de décision dans la gouvernance urbaine.

6. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

En dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics dans les domaines ci-dessus traités, des obstacles importants subsistent, d'une façon générale, on peut noter :

- La faiblesse des ressources financières pour la mise en œuvre des politiques et programmes adoptés ;

- La faiblesse des mécanismes de suivi-évaluation des politiques et programmes;
- La faiblesse de la volonté politique dans la concrétisation des actions préconisées
- L'absence de cohérence et d'harmonie entre les différentes politiques sectorielles

En matière de gestion du phénomène de l'urbanisation rapide et des relations entre le monde rural et les centres urbains:

- L'aggravation de la dynamique de macrocéphalie et du déséquilibre territorial
- Les retards constatés dans la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire et
- L'absence des outils d'aménagement du territoire
- La faible valorisation des potentialités économiques des zones rurales
- La persistance de zones enclavées sur le territoire togolais
- La méconnaissance, par les acteurs de la vie économiques et les collectivités locales, des mesures juridiques et fiscales prise pour le développement de l'intérieur

En matière de prise en compte des besoins des jeunes en milieu urbain :

- la multiplicité de fonds nationaux dans certains domaines comme celui de de promotion de l'emploi, et le manque de coordination entre les activités de ces différents fonds;
- la faible pénétration des fonds nationaux dans la population jeune en milieu rural;
- l'inadaptation de la formation professionnelle au marché de l'emploi ;
- les difficultés des emplois créés à s'insérer dans des cycles de durabilité.

En matière de prise en compte des besoins des personnes âgées

- la faiblesse des actions spécifiques en direction de cette catégorie de la population ;
- la faible proportion des personnes âgées bénéficiant des systèmes de retraites.

En matière de prise en compte de la parité entre les sexes dans le développement urbain :

- les pesanteurs socioculturelles : la lenteur du changement des mentalités avec une certaine résistance aux questions genre ;
- le faible niveau d'instruction;
- le poids des responsabilités sociales et familiales;
- la méconnaissance des textes juridiques.

En plus de ces considérations, l'accès à la ville des personnes handicapées a été évoqué durant les consultations nationales.

Dans ce domaine, on note les difficultés suivantes :

- les normes permettant l'accès à la ville des personnes handicapées ne sont pas appliquées dans les différents secteurs de la vie urbaine (construction, transports,...).
- l'absence de dispositif de contrôle du respect de ces normes.

7. Défis et enjeux futurs qui pourraient être abordés dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain

Pour un nouveau programme de développement urbain, relativement aux enjeux et défis démographiques à relever en milieu urbain il est important de souligner d'une manière générale :

- *la nécessité de réaffirmer l'engagement politique pour la mise en œuvre effective des actions préconisées*
- *la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des politiques et programmes adoptés*

Les centres urbains en général, et la ville capitale en particulier exercent un attrait fort sur les populations du monde rural. Cet attrait est essentiellement fondé sur les opportunités d'épanouissement financier, social, culturel qu'offrent les centres urbains et se traduit par l'exode rural qui demeure important dans les mouvements migratoires en cours dans le pays.

En matière de gestion du phénomène de l'urbanisation rapide et des relations entre le monde rural et les centres urbains les défis et enjeux importants sont relatifs à :

- *La mise en œuvre de la SCAPE, et de la politique nationale d'aménagement du territoire, notamment à travers les actions relatives à la cohérence et à l'équilibre du territoire national*
- *L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire que sont le schéma national d'aménagement du territoire et les schémas régionaux d'aménagement du territoire au bénéfice des cinq régions économiques du pays*
- *L'harmonisation des stratégies sectorielles des différents ministères qui interviennent sur les établissements humains (aménagement du territoire, urbanisme, agriculture, équipement rural, infrastructures, développement à la base...)*
- *L'élaboration d'un programme spécifique de développement des centres semi-urbains*
- *La vulgarisation des mesures juridiques et fiscales contenues dans le code des investissements en faveur des milieux ruraux afin de garantir leur appropriation par les acteurs de la vie économique et les collectivités locales*

En matière de prise en compte des besoins des jeunes en milieu urbain :

- *La promotion de la nouvelle économie urbaine : il s'agit de promouvoir les secteurs qui sont actuellement ceux qui attirent le plus la jeunesse en début d'activité (économie numérique, arts urbains, mode et design, loisirs, commerce équitable...). Ces activités tendanciennes de la société post-mondialisation se développent à la faveur de l'urbanisation et de l'accroissement des classes moyennes.*
- *La mise en œuvre d'une politique adéquate de promotion des initiatives économiques et de l'emploi des jeunes : il s'agira de mettre en œuvre une politique comprenant par exemple des mesures fiscales pouvant encourager les jeunes qui créent des entreprises, ou les entreprises qui facilitent l'insertion des jeunes*
- *L'adaptation de la formation professionnelle au marché de l'emploi : il s'agit ainsi de développer une politique de formation dynamique qui prenne en compte les évolutions de l'économie urbaine et du marché de l'emploi*

En matière de prise en compte des besoins des personnes âgées :

- *L'élaboration et l'adoption d'une politique nationale des personnes âgées : on note des efforts divers allant dans le sens de la prise en compte des besoins des personnes âgées. Ces actions multiformes gagneront en efficacité et en cohérence dans le cadre d'une politique nationale.*
- *L'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle : cette action apparaît comme un défi majeur car, même si elle est de portée générale l'assurance maladie universelle est un impératif pour le troisième âge qui est plus vulnérable.*
- *L'identification et la mise en œuvre d'un système inclusif de sécurité sociale pouvant s'appliquer aux actifs et retraités du vaste secteur informel*

En matière de prise en compte de la parité entre les sexes dans le développement urbain :

- La poursuite des efforts en vue de l'alphabétisation des femmes, notamment en milieu rural et semi-urbain.
- Le processus de l'autonomisation de la femme devra par ailleurs s'élargir à des actions relatives au foncier, au logement, ...
- Les actions en cours pour le financement inclusif et le soutien au secteur informel peuvent également être orientées pour faciliter l'épanouissement des femmes en milieu urbain

En matière de prise en compte de l'accès à la ville des personnes handicapées :

- Actualiser les normes, ou élaborer des normes inclusives dans les différents secteurs de la vie urbaine et les intégrer aux différents textes et lois (permis de construire, licence d'entreprise de transports, autorisation d'exploitation...)
- Accentuer le contrôle du respect de ces normes inclusives dans la délivrance des autorisations et actes administratifs

II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION URBAINE : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN

8. Assurer la planification et l'aménagement durables des villes

Eu égard aux caractéristiques démo-économiques du Togo, et à ses perspectives d'évolution, la planification urbaine demeure un défi important à relever. Malgré l'absence du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des autres outils d'aménagement du territoire, la planification urbaine progresse bon an mal an à la faveur des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et des plans d'urbanisme détail élaborés chaque année pour une demi-douzaine de ville de plus de 5 000 habitants.

Cependant les efforts engagés ne portent pas leurs fruits dans la majorité des cas. Ainsi la plupart des SDAU qui sont élaborés connaissent une faible exécution. La planification et l'aménagement durable des villes sont limités en effet par la capacité du gouvernement et des collectivités locales à mettre en œuvre les outils une fois élaborés. Après l'élaboration des SDAU, les étapes importantes d'approbation et de mise en œuvre concertée sont généralement négligées faute de moyens de suivi. La procédure d'approbation des SDAU n'est pas claire. L'opinion couramment émise par les experts du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie indique une jurisprudence selon laquelle les SDAU doivent être approuvés par décret présidentiel. Aucun des SDAU élaborés depuis les années 1990 n'a l'objet d'une procédure d'approbation. L'imprégnation des acteurs et population des orientations formulées par les SDAU et autres outils est également souvent négligée.

L'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme rencontre également d'importants obstacles, au nombre desquels : l'absence de couverture aérienne ou de documents d'état des lieux des agglomérations urbaines, la faiblesse de ressources financières allouées aux missions d'élaboration des documents d'urbanisme ; l'absence d'un mécanisme d'approbation des documents d'urbanisme une fois élaboré, l'absence de mécanismes concertés de mise en œuvre des documents d'urbanisme, notamment à travers l'élaboration des plans d'urbanisme de détail et des lotissements concertés. Dans la pratique, les opérations de lotissement sont menées en dehors de l'expertise du service gouvernemental en charge. Ce n'est qu'après que celle-ci intervient à travers une régularisation. Il va sans dire que cet état des faits ne prône pas véritablement un aménagement durable car ce développement peu soutenu des villes engendre des difficultés liées à l'accès aux équipements, à l'assainissement, au logement décent. Ce qui amènera les autorités dans un futur proche ou lointain à procéder à des opérations d'urbanisme sur tissu urbain existant (restructuration, rénovation, renouvellement urbain etc.) avec toutes les implications budgétaires, sociales, et politiques afférentes.

En fin le rythme d'élaboration des documents d'urbanisme est faible compte tenu de la dynamique d'urbanisation en cours dans le pays. On dénombrait en 2010 une centaine d'agglomérations de plus de 5 000 habitants. Au rythme actuel d'élaboration des SDAU, il faudrait plus de 15 ans pour couvrir toutes ces agglomérations, sans compter que ce seuil démographique est franchi chaque année par de nouvelles localités semi-rurales.

En matière d'embellissement, la ville de Lomé a bénéficié d'une stratégie en matière des espaces verts et des monuments (SEVM). Entre autres objectifs de cette stratégie on peut citer : (i) mettre en place une trame verte urbaine constituée des allées plantées d'arbres, des jardins et des parcs dans la ville de Lomé ; (ii) gérer et sauvegarder les espaces verts qui contribuent à la vie urbaine et au maintien de la biodiversité ; (iii) valoriser davantage les monuments, expressions des valeurs philosophiques et culturelles, sites capables de rendre la mémoire collective du peuple togolais.

Cette stratégie connaît toutefois une mise en œuvre très mitigée. Les projets de parcs urbains élaborés pour les villes secondaires n'ont pas été mis en œuvre. En réalité la mise en œuvre des aménagements urbains et travaux d'embellissement est limitée par l'absence de ressources accordées au niveau du budget de l'Etat et des collectivités locales.

9. Améliorer la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain

La nécessité d'une gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain eu égard au constat d'inégalité dans la répartition spatiale des populations, des ressources naturelles et des activités économiques sur le territoire a amené le gouvernement togolais à adopter en 2009 la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PONAT).

L'objectif général de la PONAT est de rechercher des solutions adéquates aux problèmes du territoire, à promouvoir une gestion globale et rationnelle de l'espace en vue d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations dans la perspective d'un développement socio-économique équilibré et durable du pays.

Les dispositions stratégiques se regroupent en trois catégories :

- l'intégration des actions d'aménagement du territoire, de la décentralisation, de la planification régionale et de la promotion du développement participatif à la base ;
- l'établissement de métropoles d'équilibre pour contrôler l'étalement de Lomé, la capitale politique et économique et seule ville millionnaire du pays ;
- la prise en compte de la PONAT dans les programmes de développement des différents secteurs nationaux ainsi que dans les programmes d'intérêt communautaire régional.

La mise en œuvre de la PONAT a permis de (i) mettre en place ses organes ; (ii) d'élaborer et de valider en mai 2011 la loi-cadre sur l'aménagement du territoire ; (iii) de collecter en 2011 les données socioéconomiques sur l'ensemble du territoire et (iv) de renforcer les capacités en ressources humaines de la Direction Générale de la Planification Régionale et de l'Aménagement du Territoire (DGPRAT). La loi-cadre sur l'aménagement du territoire adoptée par le conseil des ministres est actuellement en étude à l'assemblée nationale.

D'autre part, pour répondre aux besoins sans cesse croissants des populations de l'agglomération urbaine de Lomé en matière d'équipements publics la Mairie de Lomé, avec l'appui du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, de Cities Alliance, de l'Agence Française de Développement, du PNUD-Togo, a élaboré et validé en juin 2012 la Stratégie de Développement Urbain du Grand Lomé (CDS Greater Lomé). La vision partagée de cette stratégie est ainsi formulée « d'ici à 2030, le Grand Lomé sera une communauté urbaine moderne, saine, attractive, dotée d'un gouvernement local fort, un centre de transit, un pôle de développement compétitif en Afrique de l'Ouest et une agglomération mieux structurée où le citoyen est bien épanoui ».

Cette stratégie s'articule autour de cinq axes que sont :

- Asseoir les bases d'une bonne gouvernance urbaine ;
- Maîtriser le processus d'urbanisation de l'espace urbain du Grand Lomé ;
- Améliorer et augmenter l'accès aux équipements et aux services urbains ;
- Développer l'économie locale et lutter contre la pauvreté urbaine ;
- Améliorer le cadre de vie et s'adapter aux effets du changement climatique.

Le programme d'urgence de la stratégie couvre la période 2013-2017 et s'exécutera à travers la mise en œuvre de 15 projets pour un coût global de 178.2 milliards de FCFA. De ce programme d'urgence, seul l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé est entamée.

10. Améliorer la production alimentaire en milieu urbain

Au Togo, la sécurité alimentaire est un des principaux objectifs de l'action gouvernementale. En raison des aléas climatiques qui influencent la production alimentaire, diverses stratégies ont été expérimentées au fil des années. L'alimentation de base au Togo comprend une source glucidique principale, qu'il s'agisse de céréales ou de racines et tubercules. Il y a en général deux repas par jour (midi et soir), mais en période de soudure, qui est en général plus marquée dans le nord, il n'y a souvent plus qu'un seul repas dans les populations rurales. En milieu urbain, le passage à un seul repas par jour est lié à une situation économique précaire, mais non à un phénomène de saison.

Le Togo entend parvenir à améliorer la production alimentaire sans perdre de vue les avantages substantiels attendus de l'accroissement des productions vivrières (maïs, sorgho, riz, niébé, igname, manioc, etc.) et d'exportation (café, cacao et coton). Il entend accorder également de l'intérêt aux produits potentiels de diversification (fruits, légumes, fleurs, piments, épices, etc.) qui ont connu en valeur, une évolution fortement positive de 129,4% entre 1998 et 2003. Il reste convaincu que pour accroître les productions, il faut nécessairement assurer le respect des itinéraires techniques, la maîtrise de l'eau, le meilleur prix au producteur, la sécurisation foncière et une agriculture respectueuse de l'environnement.

Face à l'insécurité alimentaire de plus en plus grandissante, le Togo s'est engagé en février 2007 dans un large processus de concertation et d'élaboration participative d'un programme national de sécurité alimentaire (PNSA). Lors de l'atelier de lancement en mars 2007, suite à l'analyse de leur contenu, le Programme national d'investissement agricole (PNIA) et le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) ont été intégrés pour former le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) dorénavant cadre unique d'intervention dans le secteur agricole couvrant la période 2010-2015.

L'objectif global du PNIASA 2010-2015 est de contribuer à la réalisation d'une croissance agricole annuelle d'au moins 6% nécessaire pour renforcer la sécurité alimentaire, améliorer le produit intérieur brut agricole, la balance commerciale et les revenus des populations. Les objectifs spécifiques du PNIASA sont : (i) améliorer la sécurité alimentaire, (ii) accroître le PIB agricole d'au moins 6%, (iii) améliorer la balance commerciale, (iv) améliorer le revenu des producteurs. Pour atteindre ces objectifs, cinq axes prioritaires ont été définis à savoir (i) intensification et développement durable des systèmes de production agricole de manière à accroître le revenu des exploitants agricoles et à améliorer les conditions de vie des ruraux ;(ii) promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ; (iii) structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ; (iv) renforcement des capacités institutionnelles des services (publics et privés) ; (v) promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le gouvernement a par ailleurs entrepris les études préalables à la mise en œuvre de deux projets dans le domaine de l'agriculture urbaine que sont le projet de promotion de l'horticulture urbaine et périurbaine durable dans la région maritime au Togo.

Ces différentes stratégies sont pour la plupart basées sur l'amélioration de la production alimentaire en milieu rural, aux fins d'alimenter les marchés urbains ou d'exporter. Il faut observer que la production alimentaire en milieu urbain n'est pas véritablement un objectif recherché. Le milieu urbain se comporte comme essentiellement comme un marché de consommation. En dehors des cultures maraichères pratiquées dans les zones inondables, l'agriculture urbaine n'est pas véritablement une option dans la dynamique urbaine en cours au Togo. L'avancée des fronts d'urbanisation signifie généralement la perte des terroirs agricoles. Dans le Grand Lomé, on estime à moins de 10% les espaces encore voués à la pratique agricole. Ces espaces étant par ailleurs en voie de disparition, puisque reposant sur des terrains pour la plupart déjà lotis et mise en vente à des fins d'habitat urbain. A cet égard, il convient de faire attention au conflit urbanisation versus agriculture et production alimentaire se profile dans l'espace métropolitain du Grand Lomé. Ainsi le plateau de Djagblé, une des zones d'extension préférentielles au nord-est du Grand Lomé a été ciblé pour abriter un important projet agricole inscrit dans la stratégie de sécurité alimentaire. Le recul des terroirs agricoles face à l'urbanisation s'explique par la faible rentabilité de l'activité agricole en comparaison à la valeur vénale des terrains périurbains exposés à la spéculation foncière.

11. Réduire la congestion de la circulation

La problématique de la circulation est différente selon que l'on se trouve à Lomé ou dans les autres agglomérations du pays. A Lomé, on se trouve l'essentiel du parc automobile, les conditions de circulations sont compliquées à cause de la faiblesse du réseau de voies carrossables, de l'étroitesse des voies, de l'affluence des taxi-moto ainsi que l'augmentation croissante de la motorisation de la population active.

Dans les villes secondaires, la question de la circulation à l'intérieur des villes est moins complexe, elle est caractérisée essentiellement par l'usage de taxi-motos.

Les efforts ont engagés pour réduire la congestion de la circulation depuis la mise en œuvre du Projet de Développement Urbain de Lomé, après Habitat II. Au cours des années 1996 à 2000 ce projet a permis la réalisation de voiries revêtues de pavages dans différents quartiers de la ville de Lomé.

Cet effort d'amélioration des conditions de circulation connaît un nouveau souffle depuis 2010 à la faveur d'un vaste programme de réhabilitation et de construction des infrastructures routières. Ainsi le ministère des travaux publics et des transports se prévaut de l'ouverture de 9 grands chantiers en 2013, dans l'agglomération de Lomé et à l'intérieur du pays, en plus de 15 autres en cours d'exécution depuis 2011 et 2012.

La nouvelle aventure du gouvernement togolais dans le secteur routier s'est concrétisée en 2013 par la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et le bitumage de plus de 2283 kilomètres de route. De grands axes routiers de la capitale togolaise sont refaits et le Grand Lomé est traversé à son versant sud, sa bordure avec l'océan atlantique, par une nouvelle route aux standards de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Au sein de l'agglomération de Lomé, des voiries structurantes ont été réalisées ou rénovées :

- la route internationale Lomé-Aného, qui longe le littoral de l'océan atlantique et relie la frontière d'Aflao, du côté du Ghana à l'ouest, à celle de Hillacondji avec le Bénin à l'est, dans le cadre de la route d'intégration régionale Corridor Lagos-Abidjan ;

- le grand contournement de Lomé de 14,1 km, qui a pour vocation de drainer l'important trafic en provenance du port autonome de Lomé ;
- le petit contournement de Lomé, en cours de réalisation, qui est également une rocade destiné à fluidifier le trafic en provenance de la zone portuaire ;
- en plus de ces voies de contournement, de nouveaux axes routiers dites « voies express urbaines » ont été réalisées pour faciliter l'accès aux quartiers du nord de la ville ;
- Les voiries du centre-ville ont également bénéficié d'aménagement tendant à améliorer la qualité de la circulation urbaine.

Les transports interurbains sont par ailleurs facilités par les grands travaux :

- le contournement de l'historique faille d'Alédjo, 18 km, un passage passionnant mais harassant pour les camions remorques ;
- le contournement des monts Défalè, 12 km, le plus redoutable passage sur l'axe routier N°1 pour le trafic entre Lomé et l'extrême nord du pays aussi bien que pour rallier le Burkina Faso.

Cette dynamique autour du secteur routier se poursuivra jusqu'en 2015. Le gouvernement togolais a inscrit dans son agenda de nombreux autres projets avec la remise à niveau du réseau structurant, notamment la réhabilitation et le renforcement de la route nationale N°1, l'aménagement, le bitumage et la réhabilitation des routes transversales pour mailler l'ensemble du pays, les travaux d'aménagement de la route nationale Kpalimé-Atakpamé, zone à fort potentiel agricole, la construction de plusieurs autres ouvrages de franchissement.

Certaines villes de l'intérieur, Dapaong notamment, ont bénéficié d'actions analogues. Le projet d'aménagement urbain du Togo (PAUT) dans ses prochaines phases projette l'élaboration et la mise en œuvre de plans de circulation urbaine pour 10 villes secondaires.

Les efforts importants sont ainsi constatés dans l'amélioration du réseau routier urbain et interurbain. Cependant on remarque que les aménagements opérés ne tiennent pas toujours compte de l'environnement urbain dans lequel ils sont réalisés. Généralement on constate après la mise en œuvre des nouvelles voiries des externalités négatives qui n'ont pas été anticipées. Ainsi la modification dans la vitesse circulation automobile consécutive aux nouvelles voiries cause de nombreuses nuisances au sein des populations urbaines. La dynamique économique générée par l'aménagement de nouvelles voiries se traduit également par une réorganisation du tissu économique qui faute d'avoir été anticipée cause des conflits avec la circulation et la fonction résidentielle des quartiers traversés.

12. Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes

Le gouvernement togolais, depuis Habitat II a consenti des efforts importants pour gérer les effets de l'urbanisation rapide. Un ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie, a été créé à la suite du sommet Habitat II pour mettre en œuvre une politique d'urbaine plus efficiente.

Ce ministère a fait l'objet de plusieurs réorganisations tendant à réaffirmer ses champs d'attribution et sa capacité d'intervention. Cependant, il dispose de ressources financières limitées ; ainsi qu'un personnel en faible effectif et de très peu d'équipements de terrain. Le ministère n'est pas déconcentré à ce jour et ne dispose pas de services ou de représentations dans les différentes régions du pays. L'expérience de créer des directions régionales au cours des années 2000 a été abandonné compte tenu des difficultés financières.

Eu égard aux collectivités locales, leur action est freinée par les retards accusés dans le processus de décentralisation. Les plupart des municipalités ne disposent pas de services techniques en bonne et due forme. Généralement ils ne disposent que d'un agent voyer ou d'un géomètre opérateur. Dans la plupart des cas l'action des collectivités se limite aux services d'état civil et à la collecte de taxes sur les places de marché.

Au niveau de la commune de Lomé, le diagnostic établi dans les domaines du cadre légal et réglementaire, de l'organisation et du fonctionnement de l'administration municipale, a montré les différentes facettes de la gouvernance urbaine : l'insuffisance des mécanismes d'implication, de responsabilité et de participation citoyenne, le sous-équipement en infrastructures et le dysfonctionnement des services municipaux, la faible autonomie de la collectivité et l'affirmation du poids du gouvernement central sur la capitale, les chevauchements de compétences, la pénurie de ressources financières, etc.

Le gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Union européenne (UE), s'est en effet engagé dans une réflexion pour consolider la décentralisation. Ainsi un programme de relance et de consolidation de la décentralisation a été élaboré par un groupe d'experts nationaux et internationaux et adopté au cours d'un atelier national sur la décentralisation en avril 2004.

Au niveau de la coopération bilatérale, des actions décisives sont constatées avec les programmes APRODECT « Appui au Processus de Décentralisation au Togo » initié par la France et le programme PRODEG de la GIZ (coopération allemande). Le PRODEG a engagé la mise en œuvre de Plans de Développement Communaux (PDC) au bénéfice des collectivités locales.

Au niveau des organisations citoyennes de développement, plusieurs organisations ont mené diverses actions pour accompagner le processus de décentralisation. Dans la commune de Kpalimé un projet dénommé « promotion de la gouvernance et du développement local participatif dans la commune de Kpalimé », a été mis en œuvre avec l'appui financier de l'Union Européenne. L'ONG RADI (Recherche Action pour le Développement Intégré) en a assuré l'appui technique. Le Centre d'Observation et de Promotion de l'État de Droit (COPED) qui dans sa mission vise à contribuer à la promotion des valeurs démocratiques à travers tout le Togo se place également comme une organisation dont les actions appuient la vulgarisation de la loi sur la décentralisation. L'Institut de Recherche et de Formation pour le Développement Local (IRFODEL) est une institution d'éducation qui elle aussi par ses actions accompagne le processus de décentralisation.

13. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Dans la démarche en vue d'assurer la planification et l'aménagement durables des villes, les obstacles et leçons suivantes peuvent être retenues :

- inexistence de documents d'aménagement du territoire devant orienter les SDAU ;
- difficultés d'élaboration des SDAU faute de données cartographiques et sociodémographiques fiables ;
- faiblesse des ressources financières consacrées à l'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme ;
- faible capacité de mise en œuvre des documents d'aménagement et d'urbanisme ;
- faible appropriation des documents d'aménagement et d'urbanisme par les populations et les acteurs locaux.

En matière d'amélioration de la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain, on constate :

- la faiblesse du dispositif de gestion des territoires urbains, notamment des services techniques des collectivités locales ;
- la faible vulgarisation des documents d'aménagement et d'urbanisme ;
- la prévalence de modes informels de production de sol urbain ;
- la faible appropriation des documents d'aménagement et d'urbanisme par les acteurs du secteur urbain.

En matière d'amélioration de la production alimentaire en milieu urbain, il faut noter :

- l'absence d'une politique de production alimentaire en milieu urbain ;
- la faible productivité de l'agriculture urbaine ;
- le recul des terroirs agricoles face à l'avancée du front d'urbanisation.

En matière de réduction de la congestion les obstacles sont relatifs à :

- l'absence de plan de circulation dans les agglomérations urbaines ;
- le manque de cohérence entre les projets d'infrastructure et les besoins en mobilité ;
- la faiblesse de l'offre structurée de transports en commun.

Par ailleurs, on constate que les efforts pour réduire la congestion de la circulation peuvent générer des externalités mal anticipées, notamment :

- un accroissement de la vitesse de circulation ;
- des conflits entre les piétons et le trafic automobile ;
- des conflits entre la circulation et la fonction résidentielle des quartiers traversés.

En matière d'amélioration des capacités techniques de planification et de gestion des villes, les obstacles rencontrés résident dans :

- la faiblesse des ressources financières allouées au ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie ;
- la faiblesse des ressources humaines et de l'équipement du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie ;
- la concentration des services du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie dans la capitale au détriment des régions économiques du pays qui en sont totalement dépourvues.

14. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain

D'une manière générale, il faut mettre fin au défaut de coordination de l'action publique. Ainsi il convient d'harmoniser la politique sectorielle du ministère de l'urbanisme de l'habitat et du cadre de vie avec les autres politiques sectorielles qui influent sur l'aménagement des villes (plan et développement, travaux publics, énergie et hydraulique, environnement, transports et infrastructures...).

Le comité national Habitat III peut devenir l'organe permanent de concertation entre ces différents acteurs.

Assurer la planification et l'aménagement durables des villes :

- élaborer le schéma national d'aménagement du territoire, ainsi que les schémas régionaux ;
- élaborer un code de l'urbanisme et adopter des nouveaux outils d'aménagement et d'urbanisme en adéquation avec le contexte togolais et les perspectives du développement urbain ;
- adopter de nouvelles pratiques d'occupation des sols ;
- actualiser les données sociodémographiques pour l'ensemble du territoire et constituer un observatoire urbain ;
- mener une campagne de couverture aérienne et actualiser les données cartographiques de l'ensemble du territoire ;
- prendre en compte la dimension culturelle dans les projets urbains, aussi bien en termes d'infrastructures, planification et de d'aménagement urbain que d'architecture et d'embellissement.

Améliorer la gestion des territoires urbains, notamment le contrôle de l'étalement urbain :

- créer des agences foncières au niveau de Lomé et des grandes villes ;
- faciliter l'accès au titre foncier ;
- promouvoir les lotissements concertés et discipliner les acteurs de la production du sol urbain ;
- déconcentrer le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie à travers des délégations régionales ;
- engager des actions concertées entre le ministère de l'urbanisme de l'habitat et du cadre de vie, les collectivités locales et l'Office Togolais des Recettes en matière de foncier et de fiscalité locale.

Améliorer la production alimentaire en milieu urbain :

- améliorer la productivité de l'agriculture urbaine ;
- protéger les espaces à vocation agricole en milieu urbain ;
- améliorer la prise en compte l'agriculture urbaine dans les documents d'aménagements et d'urbanisme,
- réorganiser les systèmes de commercialisation des produits agricoles ;
- faciliter la consommation des produits du terroir sur le marché urbain.

Réduire la congestion de la circulation :

- élaborer un document stratégique qui fixe de nouvelles bases pour la circulation et la mobilité urbaine, tenant compte de l'offre actuelle, de l'offre à venir et des enjeux climatiques ;
- mieux intégrer les enjeux de la mobilité urbaine aux grands projets d'infrastructures ;
- prendre en compte l'aménagement urbain dans les grands projets d'infrastructures ;
- élaborer des plans de circulation pour les agglomérations urbaines ;
- développer une offre inclusive de transports en commun.

Améliorer les capacités techniques de planification et de gestion des villes :

- créer une fonction publique territoriale au bénéfice des collectivités locales ;

- appliquer la loi de décentralisation ;
- déconcentrer les services du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie ;
- accroître le budget du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie ;
- renforcer l'équipement du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie ;
- renforcer le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie en ressources humaines (architectes, urbanistes, ingénieurs...) à travers la création d'un corps spécifique de fonctionnaires.

III. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN

15. Lutter contre le changement climatique

Les actions entreprises pour lutter contre le changement climatique et ses effets se mesurent à plusieurs niveaux.

Ainsi, sur le plan institutionnel et réglementaire :

- Un plan d'action national d'adaptation (PANA) a été établi par le ministère de l'eau. Le PANA a permis de retenir quatre axes stratégiques : (i) le renforcement des capacités des exploitations et producteurs ruraux exposés au changement climatique par le soutien à la production et à la diversification, (ii) la gestion rationnelle des ressources naturelles menacées, (iii) la protection et la sécurisation des infrastructures et équipements structurants à risque, et (iv) l'alerte précoce contre les catastrophes climatiques ;
- la création du comité national sur les changements climatiques, et l'adoption de la stratégie nationale de mise en œuvre de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
- l'élaboration de la communication nationale initiale sur les changements climatiques, ainsi que de la seconde puis de la troisième communication nationale sur les changements climatiques. La quatrième communication étant en cours de préparation ;
- l'autoévaluation des communications nationales sur les changements climatiques,
- la création de la plate-forme nationale de prévention et de gestions des catastrophes dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyōgo.

Des actions concrètes ont, par ailleurs, été engagées :

- le renforcement de la gestion nationale décentralisée de l'environnement a été signé le vendredi 18 avril 2014 avec le gouvernement. Ce projet qui court jusqu'en 2016, entend contribuer à la réalisation de trois principaux objectifs. En premier lieu, quatre entités nationales clés ayant un rôle déterminant dans la promotion du développement durable et la réduction de la pauvreté vont être renforcées. Il s'agit de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), du Fonds National pour l'Environnement (FNE) et du Comité National de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC). Le deuxième objectif est de catalyser la gouvernance et la gestion décentralisée des ressources naturelles dans 8 préfectures pilotes du Togo. En troisième lieu, le projet vise à améliorer la prise de conscience nationale autour de la problématique de l'environnement en lien avec la lutte contre la pauvreté à travers des actions de sensibilisation ;
- la réalisation et la validation des études d'inventaire des gaz à effet de serre (GES), ainsi que des études d'atténuation, de vulnérabilité et d'adaptation ;
- le projet autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR) pour gérer l'environnement.

Sur le plan de la coopération bilatérale, la coopération allemande (GIZ) a mis en œuvre le PROREDD, un programme destiné à lutter contre les effets du changement climatique. La reforestation et la protection des aires boisées sont des actions visibles de ce programme.

La question de la transition énergétique est engagée auprès des milieux économiques sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine.

Les actions y relatives concernent la formation des professionnels des divers secteurs industriels en vue d'une prise en compte des enjeux de la transition énergétique dans leurs activités. Le secteur du bâtiment est particulièrement mis à l'index à travers la formation des professionnels architectes, ingénieurs...

Le Togo est par ailleurs un pays exposé à l'érosion côtière. Ce phénomène touche l'ensemble des pays du Golfe de Guinée. Il est causé à la fois par des facteurs naturels et anthropiques. Les facteurs naturels sont liés à la géomorphologie des côtes (faible pente, substrat sableux) et à des phénomènes hydrodynamiques provenant de l'océan (remontée du niveau de la mer, courants, insuffisance des apports sédimentaires des fleuves, etc.). Les facteurs anthropiques découlent des divers aménagements portuaires, des ouvrages sur la côte et des prélèvements divers (sables, graviers, etc.) entraînant ainsi la perturbation de l'équilibre naturel. Le phénomène d'érosion côtière entraîne un recul de la côte variant de 1 à 10 m par an, en moyenne. Il touche souvent les zones à forte concentration humaine, d'où des conséquences socio-économiques graves (destruction des plages, destruction des villages, destruction d'infrastructures industrielles et hôtelières, perturbation des activités de pêches, etc.).

Le problème ayant une dimension régionale, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a élaboré et mis en œuvre en 2007 un programme régional de lutte contre l'érosion côtière. Ce projet comporte 4 composantes : recherche et développement ; élaboration de schéma directeur d'aménagement du littoral ; étude d'exécution d'ouvrages ; travaux d'Aménagement et/ou de protection. L'estimation du coût des prestations et travaux liés au programme est de 96.650.500.000 FCFA. La Banque Mondiale, pour sa part, a financé un projet « érosion côtière et renforcement de la résilience climatique de l'Afrique de l'Ouest » au bénéfice du Bénin, de la Côte-d'Ivoire, du Ghana et du Togo. Au niveau du Togo, le financement d'un montant de 125 millions de francs CFA est destiné aux activités comme le renforcement de la sensibilisation, l'amélioration de la connaissance sur la cause de l'érosion côtière et comment l'imprégner, l'élaboration du plan intégré de gestion des zones côtières et la résilience du changement climatique.

Les populations des villages côtiers, quant à elles, face au péril de l'érosion côtière se sont regroupées dans le collectif des personnes victimes d'érosion côtières (COPEVEC) dans le but d'attirer l'attention sur leur devenir.

16. Réduire les risques de catastrophes

Le Togo à l'instar des autres pays de l'Afrique sub-saharienne subit l'influence d'évènements hydro climatiques extrêmes et catastrophiques. En 2007 le pays a adhéré aux cadres d'action de Hyōgo et aux principes directeurs des formes de réduction de catastrophes. Cette adhésion s'est traduite par l'organisation d'un atelier national d'information des acteurs nationaux ayant abouti à l'ébauche d'un profil de risques naturels du pays. Dans la même année, le ministère en charge de l'environnement, point focal de la stratégie internationale de réduction des risques de catastrophes (SIPC), a pris un arrêté consacrant la plateforme du Togo. Il s'agit du cadre national de référence et d'orientation en matière de réduction des risques de catastrophes (RRC).

Les inondations catastrophiques de 2007 et 2008 ont été un élément accélérateur de ce processus. La gestion de ces inondations a révélé des déficits majeurs en termes de capacités et de coordination pour la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes. C'est dans ce contexte que le système des Nations Unies au Togo (SNU) avec comme chef de file le PNUD a décidé d'apporter un appui substantiel au pays pour renverser les tendances.

Ainsi, en 2009, la plateforme nationale de réduction de risques de catastrophes a été mise en place, avec un secrétariat technique composé essentiellement des cadres du ministère de l'environnement.

D'importantes réalisations ont été depuis faites tant au niveau central, régional que communautaire.

Il s'agit entre autres de :

- la réalisation d'une cartographie des zones à risques d'inondation (régions maritimes et savanes);
- l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes précédée d'un diagnostic institutionnel
- l'installation des plateformes régionales dotées de plans d'action opérationnels;
- le renforcement de capacités et des réalisations physiques au niveau communautaire (constructions adaptées aux zones d'inondations et dragage communautaire des cours d'eau);
- l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de planification et dans les curricula scolaires;

Ces résultats très encourageants ont été déterminants dans la mobilisation de 16,9 millions USD auprès de la Banque mondiale à travers le Projet de Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT). Les consultations locales ont indiqué une bonne appropriation du PGICT par les acteurs locaux. La réduction des risques de catastrophes faisant par ailleurs l'objet de multiples actions de sensibilisation et d'organisation de la part de la Croix-Rouge Togolaise, ainsi que de plusieurs ONG.

17. Lutter contre la pollution de l'air

La problématique de la pollution dans le contexte togolais est abordée par les acteurs dans sa globalité. Ainsi au-delà des aspects spécifiques de la pollution de l'air, l'accent a été mis durant les consultations locales et nationales sur toutes les formes de pollution qui nuisent à la qualité de vie des populations.

Les sources de pollutions généralement mentionnées sont :

- les activités industrielles et semi-industrielles non encadrées, les industries extractives étant particulièrement indexées ; le recours aux énergies fossiles pour la production d'électricité, ainsi que l'usage industrielle et domestique ;
- les externalités négatives de la dynamique d'urbanisation, liées notamment aux pratiques de mobilité ainsi qu'à la production massive de déchets urbains.

Les efforts engagés en matière de lutte contre la pollution de source industrielle et semi-industrielle portent essentiellement sur des dispositifs juridiques. Ainsi la loi N° 96-004/PR du 26 février 1996 portant code minier prend en compte les préoccupations environnementales en disposant à son article 35 « le détenteur d'un titre minier, évitera au maximum tout impact préjudiciable à l'environnement, notamment la pollution de la terre, de l'atmosphère, des eaux et le dommage ou la destruction de la flore ou de la faune ». Mais en général, on note une faiblesse du dispositif d'encadrement des activités industrielles, particulièrement des industries minières.

A cela s'ajoutent les préoccupations des communautés locales impactées par ses activités. Ces communautés réclament des mesures d'indemnisation tenant compte des différents impacts des industries extractives sur leur environnement.

En ce qui concerne la pollution causée par la dynamique d'urbanisation, des efforts importants restent à effectuer pour arriver à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le niveau de prise de conscience des enjeux environnementaux n'est pas acquis au regard du comportement des citoyens. Au niveau de l'action publique la législation et la gouvernance urbaines n'ont pas encore assimilé ces enjeux au point de générer des dispositifs d'amélioration. Les villes togolaises ne disposent pas de plan climat.

En matière d'assainissement et de gestion des déchets urbains, on note des efforts d'expérimentation. Ainsi dans la seconde ville du pays, Sokodé, le projet toilettes pour tous permettra non seulement l'amélioration des conditions d'hygiène de la population, mais également le recyclage des boues de vidange. Le laboratoire GTVD des Universités de Lomé et de Kara, expérimente des solutions de recyclage des ordures ménagères. Mais d'une manière générale, la gestion des déchets urbains reste à une étape rudimentaire. Les circuits de collecte des déchets sont incomplets, les sites pour les décharges intermédiaires et les décharges finales sont insuffisants ; le traitement ou le recyclage des déchets n'est pas encore véritablement pratiqué. Les populations persistent, d'une manière générale, dans les mauvaises pratiques notamment la défécation à l'air libre, ainsi que l'usage abondant de sachets plastiques non biodégradables.

Les pratiques de mobilité constituent également des facteurs importants de pollution. D'une manière générale, il n'y a pas encore une politique de mobilité qui prenne en compte les enjeux environnementaux.

Enfin les réflexions pour faciliter le passage aux énergies renouvelables n'ont pas encore porté leurs fruits. Le gouvernement a accordé une concession pour la réalisation d'une centrale éolienne de 25,4 MW sur le site de Kagomé dans le Grand Lomé. Les études y relatives sont en cours. Le passage aux énergies renouvelables connaît des difficultés de financement. Ces nouveaux modes de production d'énergie ne sont pas encore suffisamment vulgarisés auprès des collectivités locales et des populations.

18. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

D'une manière générale, la gestion sectorielle des problèmes environnementaux est un obstacle à la mise en œuvre d'une stratégie efficace. Il est nécessaire d'exposer les enjeux environnementaux comme un axe central et fondamental de l'action publique. Le changement de mentalité corollaire à la prise de conscience des enjeux environnementaux n'est pas encore perceptible. La notion d'économie circulaire n'est pas suffisamment ancrée dans les réflexions et les pratiques.

En matière de lutte contre le changement climatique les obstacles rencontrés et leçons apprises sont liées à :

- la difficulté à mobiliser des financements pour faire face aux enjeux de la lutte contre le changement climatique ;
- L'absence d'outillage approprié pour mesurer les effets du changement climatique ;
- la difficulté à évaluer les effets des différentes activités humaines sur le changement climatique, et à identifier des mesures spécifiques ;
- le recul du couvert végétal en général, et spécifiquement en milieu urbain face à l'avancée du front d'urbanisation.

En matière de réduction des risques de catastrophes, on note principalement des obstacles et leçons dans les risques liés aux industries minières ainsi que dans les risques liés à la dynamique d'urbanisation.

Par rapport aux risques liés aux activités industrielles, on note:

- la faiblesse du dispositif de réglementation ;
- l'insuffisante prise en compte des perspectives de développement des communautés locales impactées.

Par rapport à la dynamique d'urbanisation, la difficulté à faire prendre conscience aux populations est à retenir. Ainsi, on constate :

- l'occupation des zones à risques ;
- la prévalence de pratiques d'aménagement qui ne tiennent pas compte des risques potentiels des sites ;
- l'indifférence affichée par certaines populations quant aux risques environnementaux ;
- l'incidence de la pauvreté qui conduit les populations à ignorer les risques environnementaux face au besoin de loger ;
- l'absence de mesures de protection des milieux naturels et aires boisées face à la pression de l'urbanisation.

En matière de lutte contre la pollution les obstacles rencontrés et les leçons apprises sont relatives :

- l'absence d'une politique de mobilité qui prenne en compte les enjeux environnementaux ;
- la prévalence de modes de transports à faible efficacité, le recours à des véhicules usagés et polluants ;
- l'absence de mesures en vue l'interdiction de l'importation de véhicules polluants ;
- l'absence d'outils de prévention des risques environnementaux dans le secteur minier.

Par ailleurs, la question de la pollution reste tributaire des déficiences des systèmes pratiqués pour l'assainissement en milieu urbain.

Ainsi on note :

- la faible couverture du système de collecte des déchets urbains ;
- le caractère rudimentaire et incomplet des circuits de collecte de déchets urbains ;
- l'absence de solutions de recyclage des déchets urbains, malgré les expérimentations constatées ;
- la persistance de mauvaises pratiques d'hygiène ;
- la prévalence de la défécation à l'air libre en milieu urbain ;
- l'absence d'un système collectif d'assainissement des eaux usées.

19. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain

D'une manière générale, il convient d'élaborer une stratégie globale pour une protection durable de l'environnement face à l'urbanisation et au développement industriel. Cette stratégie devant être un pilier des documents stratégiques nationaux de développement.

Le passage à l'économie circulaire et la promotion de bonnes pratiques vis-à-vis de l'environnement ont été souhaitées par les participants aux consultations nationales.

Pour lutter contre le changement climatique, l'enjeu principal réside dans la mise en œuvre des mesures et actions identifiées dans les différentes communications nationales.

Relativement à la dynamique d'urbanisation, il convient d'insister sur :

- l'amélioration du couvert végétal, à travers la végétalisation de l'espace urbain ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan climat pour la ville de Lomé ainsi que pour les autres villes principales ;
- l'implication concrète des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique.

Réduire les risques de catastrophes :

- *Risques liés aux industries minières :*
 - renforcer la réglementation environnementale appliquée aux industries ;
 - mettre en place d'un fonds de réhabilitation et de restauration des sites miniers, permettant de financer les projets des communautés locales impactées ;
 - élaborer et mettre en œuvre des plans de développement pour toutes les zones minières.
- *Risques liés à l'urbanisation*
 - prévenir l'urbanisation des zones à risques
 - établir des plans des zones à risques opposables au tiers ;
 - améliorer la prise en compte des risques environnementaux dans l'élaboration et l'application des documents d'urbanisme.

Lutter contre la pollution de l'air :

- élaborer et mettre en œuvre une politique de mobilité soucieuse des enjeux environnementaux ;
- mettre en œuvre un encadrement plus ferme du secteur minier ;
- améliorer les pratiques d'assainissement ;
- élaborer une politique de mobilité durable ;
- développer les solutions de recyclage à travers le financement des initiatives expérimentées, la formation des acteurs et la sensibilisation des populations ;
- encourager les collectivités locales à s'insérer dans des systèmes d'économie circulaire.

IV. GOUVERNANCE ET LEGISLATION URBAINES : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN

20. Renforcer la législation urbaine

Depuis le sommet Habitat II, le dispositif de législation urbaine a été enrichi par des textes internationaux et nationaux.

Ainsi sur le plan international, le Togo a ratifié :

- La Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains (1996) ;
- Le Programme pour l'habitat (1996) ;
- La Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale à l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies (2000).

Au niveau national le cadre juridique se réfère de façon globale à :

- La Constitution de la IV^{ème} République ;
- Le Code des personnes et de la famille ;
- Le décret 2013-057/PR du 29 août 2013 portant adoption de la SCAPE.

Les autres lois sont :

- La loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales qui dispose en son article 40 que l'Etat transfère aux collectivités territoriales, dans leur ressort territorial respectif, des compétences notamment dans le domaine de la gestion urbaine ;
- La loi N°2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement.

Les textes légiférant et règlementant le secteur l'urbanisme et de l'habitat au niveau national ont connu des limites objectives liées à (i) leur l'obsolescence et (ii) l'inexistence d'un cadre unique de référence qui prend en compte l'ensemble du secteur. La plupart des textes actuellement en vigueur ont été élaborés à l'époque coloniale, ou juste après les indépendances comme le fameux décret N° 67-228 du 24 octobre 1967 relatif à l'urbanisme et au permis de construire dans les agglomérations. Ce décret qui a un rôle essentiel dans le dispositif juridique de maîtrise du développement urbain est peu respecté. Le recours au titre foncier, ainsi que le recours au permis de construire reste marginal dans la production de l'espace urbain. La puissance publique ne dispose pas des moyens nécessaires pour contrôler le respect des règles contenues dans les textes. A défaut de ce contrôle, la plupart de ces règles ne sont pas assimilées par le sens commun des populations et promoteurs de l'espace urbain pour s'exercer dans un système autorégulé.

21. Décentraliser et renforcer les collectivités locales

Dans ce cadre, la principale action menée est la création de *L'Agence de Développement Urbain et Municipal (CITAFRIC)*, reconnue d'utilité publique par le décret N°2001-097/PR du 19 Mars 2001, qui a pour mission (i) la gestion de l'observatoire des données urbaines et de la gouvernance locale, (ii) la réalisation de missions d'appui, d'assistance et de conseil des municipalités dans le cadre de la formulation de leurs stratégies de développement urbain et municipal, l'élaboration de programme d'investissements, la maîtrise d'ouvrage locale, la mobilisation de ressources, etc., (iii) la réalisation de missions de programmation, de supervision et de suivi d'études urbaines et municipales et (iv) la promotion de l'information, la formation ou la recherche dans les domaines urbain et municipal.

Conformément à l'article 08 de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 portant décentralisation et liberté locale, les collectivités territoriales (communes, préfectures et régions) ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économique, social et culturel. Elles définissent leur politique de développement local et les priorités de financement des projets relevant de leurs domaines de compétence. Il faut noter cependant que l'échelon régional n'est pas encore pratiqué au Togo.

Le *Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL)* est l'institution étatique chargée de la décentralisation et du renforcement des collectivités locales. Il met en œuvre la politique de l'Etat en matière d'administration générale du territoire, de décentralisation et de développement des collectivités locales. Il veille au respect de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales et œuvre à la sauvegarde de l'intérêt général et de la légalité. Egalement, le MATDCL assure le suivi de l'application de la loi relative à la décentralisation et appuie les collectivités dans leur mission de formation, de consolidation et de promotion de la citoyenneté. Ce ministère intervient dans le secteur urbain à travers la direction de l'administration territoriale, la direction de la décentralisation, les préfectures et les municipalités.

22. Améliorer la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain

La question des droits de l'homme en général est très bien perçue et encadrée par plusieurs organisations. Par contre l'aspect spécifique des droits de l'homme dans le développement urbain n'est pas véritablement bien perçue. Le contexte socio-culturel, le caractère éminemment informel du développement urbain rendent difficile la prise en compte des enjeux des droits de l'homme dans le développement urbain. Ainsi il est difficile d'exposer la problématique du droit au logement dans un contexte où le logement est essentiellement produit par autopromotion. Il est nécessaire d'attirer l'attention de l'ensemble des acteurs ainsi que des populations sur cette problématique.

La participation des populations dans la gouvernance de leurs localités est par contre bien engagée grâce à la création d'organisations représentatives. A la faveur du processus de démocratisation, beaucoup d'organisations ont été créées, notamment des associations villageoises de développement (AVD). Parallèlement, le ministère du plan et du développement a initié des comités locaux de planification (CLP) et des comités régionaux de planification (CRP). Avec l'appui du ministère des Affaires sociales ces comités doivent aider les populations à mettre en place des comités villageois de développement (CVD) et à élaborer des plans d'actions villageois (PAV)

Pour accompagner financièrement ces initiatives, l'Etat a obtenu à partir de 1994 des financements de l'UNICEF pour renforcer les capacités de ces comités en matière de planification et de mise en œuvre des PAV. On notait également l'existence d'autres projets d'appui ayant des objectifs similaires tels que : le projet d'organisation pour le développement villageois (PODV) dans la région maritime et le projet de « soutien aux groupements villageois de l'Est de la région des savanes » (SOGVERS) financé par le FIDA, le FENU et le PNUD. Certains organismes tels que le 7^e Fonds européen de développement (FED) et l'Agence d'appui aux initiatives de base (AGAIB) visent aussi, à travers leur financement, l'appui au développement local. IF Togo a été sollicité comme prestataire de service par ces différents projets et s'y est engagé parce que la démarche cadrerait bien avec son approche d'accompagnement des dynamiques rurales.

23. Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain

L'agglomération de Lomé peut se réjouir, d'une manière générale, d'une bonne présence des services de sécurité. On compte à travers la ville plusieurs camps militaires et de gendarmerie dont les éléments participent, à l'instar de la police, au maintien de l'ordre et de la sécurité publique avec des patrouilles nocturnes. C'est la politique togolaise de « l'armée intégrée à la nation » héritée de l'époque du parti unique. Lomé bénéficie par ailleurs des services de niveau national à savoir le service de recherches et des investigations (S.R.I), la brigade des stupéfiants, la brigade antigang, le centre national de recherche en investigation judiciaire (C.N.R.I.J). La cellule d'identification criminelle (C.I.C), le service des fichiers, l'unité spéciale d'intervention de la gendarmerie. La criminalité a connu une baisse sensible à Lomé ces dernières années grâce aux moyens mis en œuvre, notamment l'opération *Araignée* depuis 2005, la police de proximité, les patrouilles équestres sur les lieux de loisirs,...

Des dispositifs plus informels existent également et contribuent à garantir la sécurité et la sérénité en milieu urbain ainsi les chefs coutumiers et chefs de quartiers interviennent dans l'apaisement des situations conflictuelles telles que les conflits de voisinage, les problèmes conjugaux, le partage des biens héritage fonciers... Ils ne participent pas au règlement des faits délictuels ni criminels. Il existe une solidarité entre les habitants d'un même quartier dans la lutte contre la criminalité. Cependant cette solidarité conduit parfois à des actes de lynchage.

L'éclairage public est perçu par les populations comme une solution décisive dans la quête de la sécurité et de la sérénité urbaine. A Cinkassé, l'implantation de lampadaires photovoltaïques le long des principales artères a contribué à réduire considérablement les zones d'insécurité. De la même manière, la *réhabilitation et d'extension de l'éclairage public* à Lomé, dans le cadre du projet d'urgence de réhabilitation d'infrastructures et des services électriques (PURISE) a contribué à réduire la prévalence des zones de criminalité .

La sécurité et la sérénité des populations urbaines sont également troublées par d'autres causes comme le révèlent les consultations locales et nationales. Ainsi en est-il :

- des actes d'incivisme et de vandalisme des biens publics ;
- de la pollution visuelle occasionnée par la prolifération des panneaux publicitaires anarchiques ;
- des nuisances phoniques occasionnées par les bars et les églises implantées dans les quartiers sans égard aux besoins de quiétude des habitants ;
- du non-respect du code de la route est par ailleurs souvent évoqué comme la source principale des accidents de circulation.
- de l'inactivité des jeunes est citée comme une cause de la prolifération des fumoirs et « ghettos » où se cultivent les pratiques criminelles.

Toutes ces préoccupations traduisent la nécessité d'instaurer de nouvelles règles de civilité acceptées par tous, à travers de mesures conséquentes de sensibilisation.

24. Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale

L'amélioration de l'intégration sociale et de la justice sociale est un objectif recherché à travers les différents documents stratégiques. Ainsi le rapport économique, financier et social 2010 du ministère de l'économie et des finances, définissait 3 piliers pour les stratégies gouvernementales: (i) l'amélioration de la gouvernance; (ii) la consolidation du processus de relance économique et la promotion du développement durable; (iii) le développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi.

Dans cette même optique, le document de stratégie de la réduction de la pauvreté 2009-2011 a été élaboré, se fondant sur quatre piliers : (i) le renforcement de la gouvernance ; (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable ; (iii) le développement du capital humain ; et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et la promotion du développement à la base.

La stratégie de croissance accélérée et promotion de l'emploi (SCAPE) a quant à lui défini quatre axes stratégiques (i) le développement des secteurs à fort potentiel de croissance ; (ii) le renforcement des infrastructures économiques ; (iii) le développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi ; (iv) le renforcement de la gouvernance.

L'amélioration de l'intégration sociale et de la justice est une préoccupation continue des politiques publiques. Dans la pratique, la protection sociale est gérée au Togo par deux institutions que sont la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les secteurs privé et parapublic et la Caisse de Retraite du Togo (CRT) pour le secteur public. Les compagnies d'assurance privées qui interviennent dans ce domaine le font sans ligne directrice avec parfois beaucoup de confusion et d'incertitude pour les assurés sociaux. Leur influence est toutefois négligeable. Les rares initiatives en ce qui concerne les mutuelles de secours ou de santé n'offrent pas encore une visibilité claire et une efficacité pouvant servir de modèle de protection sociale. Ils ne touchent que de 4% de la population totale. De plus, la couverture en ce qui concerne la fonction publique, s'arrête généralement à la pension vieillesse et aux prestations familiales tandis que celle du secteur privé et du secteur parapublic se ramène aux pensions vieillesse et invalidité, aux risques professionnels et aux allocations familiales. L'assurance maladie est presque inexistante. Quant à la gestion de l'indigence elle est du ressort de l'Agence Nationale de Solidarité. Cette agence du ministère chargé de l'action sociale, agit en concertation avec les services du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie, du ministère de la santé et du ministère de la protection civile dans le secours aux sinistrés.

Les collectivités locales n'interviennent pas véritablement dans ce domaine, en dehors des appuis ponctuels accordées aux associations d'aide aux personnes nécessiteuses.

25. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Renforcer la législation urbaine

Au niveau de la gouvernance et de la législation urbaine, les constats suivants ont été établis :

- les textes légiférant et réglementant le secteur l'urbanisme, de la construction et de l'habitat au niveau national ont des limites objectives liées à leur obsolescence ;
- l'inexistence d'un cadre unique de référence qui prend en compte l'ensemble du secteur cause des ambiguïtés d'interprétations ;

- certains principes contenus dans les textes relatifs sont ignorés par la majorité de la population urbaine (par exemple les règles de mitoyenneté, le prospect...) tandis que d'autres sont assimilés au sens commun (pan coupé,..) ;
- les documents d'aménagement et d'urbanisme une fois élaborés ne sont pas complétés par des actes administratifs et juridiques rendant obligatoire leur respect ;
- le permis de construire est très peu sollicité par les populations et opérateurs économiques, même pour des immeubles accueillant du public ;
- le permis de construire n'est pas systématiquement requis par l'administration pour délivrer les autorisations d'exercer pour les établissements accueillant du public (écoles, cliniques, salles de spectacles,...).

Décentraliser et renforcer les collectivités locales

L'obstacle majeur de la gouvernance urbaine demeure l'absence d'organisations d'élections locales depuis 1987. En 2001, le gouvernement a pris la mesure d'installer à la tête des collectivités des délégations spéciales. Cette disposition prévue dans la loi de décentralisation est valable seulement pour une durée de 6 mois, dans l'attente de l'organisation de nouvelles élections. Cependant, en raison de certaines conjectures politiques, les collectivités locales sont toujours dirigées par les délégations spéciales.

D'autre part, il faut souligner certaines ambiguïtés dans les principes de l'administration territoriale au Togo qui agissent sur le développement urbain. Ainsi en est-il des autorités traditionnelles qui ont un rôle à la fois coutumier et administratif. Cette situation mérite d'être clarifiée notamment en ce qui concerne les démarches d'immatriculation des biens fonciers.

Il est également à noter que le caractère urbain d'une agglomération peut être déterminé par son rôle administratif. Les investissements publics en direction des agglomérations peuvent être déterminés par leur rôle administratif (chef-lieu de préfecture, canton,..) au détriment de leur poids démographique et économique. Ainsi une agglomération urbaine de taille conséquente peut être privée d'adduction d'eau ou d'électricité si elle n'a pas un rôle administratif.

L'application effective de la loi de la décentralisation, ainsi que celui de la loi sur les services déconcentrés connaît des retards importants dans le contexte togolais. Les collectivités locales sont donc très peu outillées pour remplir leurs missions.

Améliorer la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain

Le concept de la participation et des droits de l'homme dans le développement urbain est peu assimilé par les populations, en dehors des acteurs (CDQ, ONG,...). Il est nécessaire de mener des actions plus efficaces d'éducation et de vulgarisation de ces notions au sein des populations, et d'intégrer ces notions dans les pratiques de la vie courante. Par ailleurs le caractère largement informel de l'économie et de la société togolaise ne facilite pas le contrôle du respect des droits humains dans le développement urbain. Enfin il n'y a pas véritablement d'action de contrôle du respect des droits humains dans le développement urbain de la part de l'Etat et des collectivités locales. A titre d'exemple, le principe du droit au logement est difficilement réalisable si le marché du logement locatif n'est pas régulé.

Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain

Les obstacles rencontrés et les leçons à retenir sont relatives à :

- l'incivisme qu'on observe dans les villes ainsi les milieux semi-urbains et ruraux ;
- la faiblesse des services municipaux qui ne peuvent pas prévenir les conflits et nuisances à l'intérieur des quartiers ;

- la faiblesse du dispositif de police de proximité, en dépit des efforts constatés, plusieurs zones du Grand Lomé sont encore faiblement couvertes par les dispositifs ;
- la faiblesse du dispositif de sécurité dans les zones semi-urbaines et rurales.

Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale

Les actions en cours pour améliorer l'intégration sociale et la justice sociale sont confrontées aux difficultés suivantes :

- le problème fondamental de l'identification des populations, de leurs activités, de leurs biens et propriétés...il est difficile de mettre en œuvre des actions globales d'intégration sociale sans dispositif d'identification des éventuels bénéficiaires ;
- la rigidité des modèles employés pour l'intégration sociale qui ne sont pas totalement adaptés à une société encore marquée par l'informel ;
- la faible prise en compte des mécanismes traditionnels ou informels d'intégration sociale dans les actions mises en œuvre ;
- la difficulté à dégager des ressources financières conséquentes.

26. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain

Renforcer la législation urbaine :

- mettre effectivement en application les textes internationaux ratifiés ;
- adopter les textes, en préparation, relatifs au foncier urbain et rural ;
- élaborer et mettre en application un code de l'urbanisme et de la construction adapté aux réalités actuelles et prospectives des villes togolaises.

Décentraliser et renforcer les collectivités locales :

- appliquer effectivement la loi de décentralisation et la loi sur les services déconcentrés;
- étudier une réforme de l'administration territoriale en vue d'adapter l'organisation territoriale aux réalités économiques actuelles du pays ;
- distinguer les fonctions politiques et administratives du développement urbain et de ses nécessités
- distinguer au niveau de l'administration territoriale les collectivités de droit coutumier (royaumes, chefferies, ...) des collectivités de droit moderne (canton, préfecture,...) selon leurs compétences, territoires, ...

Améliorer la participation et les droits de l'homme dans le développement urbain :

- rendre effective l'application des traités et convention internationaux ;
- définir la problématique de la participation et de droits de l'homme dans le développement urbain selon le contexte togolais en concertation avec l'ensemble des acteurs ;
- sensibiliser les populations et l'ensemble des acteurs à la problématique de la participation et de droits de l'homme dans le développement urbain ;
- améliorer le contrôle du développement urbain par les collectivités locales ;
- Elaborer et mettre en application des textes encadrant le développement urbain (foncier, construction, logement, commerce,...) tenant compte des droits de l'homme ;

Renforcer la sécurité et la sérénité en milieu urbain :

- élargir le dispositif de sécurité à toutes les zones urbaines ;
- organiser l'implication des populations dans les mécanismes de sécurité préventive ;
- mettre en œuvre avec les collectivités locales et les communautés à la base des dispositifs de prévention des conflits et de l'incivisme ;
- étendre l'éclairage public à toutes les artères principales des agglomérations urbaines, semi-urbaines et rurales ; promouvoir l'usage des lampadaires photovoltaïques ;
- améliorer la sensibilisation au respect du code de la route.

Améliorer l'intégration sociale et la justice sociale :

- élaborer des mécanismes inclusifs d'intégration sociale et de justice sociale ;
- mettre en œuvre avec les collectivités locales et les communautés à la base des dispositifs dialogue social pour le secteur informel ;
- dégager des ressources pour financer les dispositifs d'intégration sociale et la justice sociale.

V. ÉCONOMIE URBAINE : ENJEUX ET DEFIS A RELEVER POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN

27. Améliorer le financement des municipalités

Les municipalités togolaises disposent de ressources financières très limitées. Ces ressources étant dans la plupart des cas consacrées à plus de 80% au fonctionnement. La capacité d'investissement des municipalités est ainsi très faible. Pour la ville de Lomé, la capitale du pays où la situation semble être la plus avantageuse, le rapport du budget prévisionnel d'investissement à la population donne 1 200 F CFA par habitant/an.

Tableau : budget prévisionnel de quelques communes au Togo en F CFA en 2012

	Budget total (en millions)	Taux de mobilisation des recettes	Budget de Fonctionnement (en millions)	Budget d'Investissement (en millions)	Part du budget d'investissement
Amlamé	14,23	50,25%	11,38	2,85	20,03%
Badou	62,64	49,92%	50,11	12,53	20,00%
Bafilo	13,61	80%	10,89	2,72	19,99%
Bassar	55,75	52%	44,6	11,15	20,00%
Kanté	20,89	72,23%	16,54	4,35	20,82%
Lomé	4347	94%	3347	1 000	23,00%
Niamtougou	33,6	70,29%	28	5,6	16,67%

Sources des données : Société civile du Togo, monitoring de l'action publique dans les communes du Togo, 2012

L'action publique en faveur des collectivités reste par ailleurs faible, néanmoins on enregistre les financements suivants en 2014 :

- La participation au fond d'appui aux collectivités locales à hauteur de 300 millions de F CFA
- L'appui à la décentralisation à hauteur de 492 millions de F CFA
- La mise en place d'un programme d'appui à la bonne gouvernance pour un montant de 328 millions de F CFA
- La construction des Marchés d'Amou Oblo, d'Atakpamé, d'Anié, de Tchamba, de de Kara et de Cinkassé à 214,646 millions de F CFA

Outre ces actions, au titre de la coopération, l'Union Européenne a contribué à travers les réalisations suivantes :

- Action pour un Développement Local Institutionnel Durable : financé à hauteur de 27,5 millions de F CFA, ce projet avait pour objectif de donner à la société civile et aux autorités locales les moyens de peser dans la prise de décision au niveau local et national
- Actions en Communication de proximité sur la Décentralisation et la Démocratie Locale (ACDDL) : mise en œuvre en 2012, ce projet a informé et formé les populations marginalisées et les leaders locaux sur les principes et valeurs démocratiques et sur les processus de décentralisation et de développement local. Il a été financé à hauteur de 32,8 millions de F CFA.

La situation des municipalités togolaises est critique, compte tenu de la faiblesse des financements étatiques, ainsi que du niveau faible des finances locales. Pour accroître le niveau des finances locales le PRODEG (programme démocratie et bonne gouvernance) de la GIZ (coopération allemande) a entrepris une expérience fructueuse dans la seconde ville du pays, Sokodé.

Grâce à ce programme, une action concertée avec l'Office Togolais des Recettes a permis l'établissement d'un nouveau fichier de contribuables. La base fiscale de la municipalité a ainsi été considérablement élargie, puisque le fichier des contribuables est passé de 300 à plus de 4.000 opérateurs économiques identifiés. Cette expérience réussie mérite d'être élargie à l'ensemble des municipalités togolaises.

Il faut également constater la faible contribution des transactions foncières au financement des collectivités locales. A ce niveau également, une action concertée avec l'Office Togolais des Recettes est souhaitable pour capter cet important gisement fiscal.

28. Renforcer et améliorer l'accès au financement du logement

Les besoins annuels en logement au Togo, compte tenu de la croissance démographique, sont de 23.000 logements et 8.000 parcelles d'habitations. La réponse à ces besoins importants provient pour l'essentiel de l'autopromotion sous la forme d'habitat administré. L'action publique en matière de production de logement est quasi-inexistante depuis l'échec du dispositif de promotion de l'habitat planifié, au début des années 1980. L'autopromotion est quasiment le seul mode de production de logement au Togo. Dans les zones urbaines, le citoyen réalise son logement généralement en se finançant par emprunt auprès de banques commerciales, à court terme (4 ans à 7 ans) et à des taux très élevés.

Dans le contexte togolais, où la propriété foncière est l'apanage des collectivités coutumières, l'initiative publique en matière de production de logement a toujours été freinée par le coût du foncier. Devant cette difficulté le gouvernement a opté pour la mise en place de dispositifs pouvant encadrer efficacement les mécanismes de production de sol urbain et de logement. La Stratégie Nationale de Logement adoptée en 2007, le document de Politique Nationale d'Habitat et de Développement Urbain de 2011, le nouveau code foncier, les études en cours sur l'encadrement des loyers reflètent globalement cette démarche.

Ce rôle traditionnel de la puissance publique, dans un pays où la quête du chez-soi est un dogme social, semble cependant compromis par les contingences démo-économiques actuelles. L'action publique ne devant plus être simplement normative mais incitative. La stimulation d'une offre de logement structurée dans le but de réguler les dynamiques spéculatives est une approche vers laquelle tendent les autorités togolaises. Ainsi les initiatives d'habitat planifié sont encouragées voire expérimentées par la puissance publique. A ce titre on peut citer le projet d'habitat planifié en cours dans le quartier Adidogomé dans le Grand Lomé. Cette première expérience porte sur la construction de 1000 logements sur un domaine public.

Selon l'association des professionnels des banques et établissements financiers (APBEF), le financement des institutions bancaires sur des ressources à court terme explique les difficultés du secteur du logement au Togo. Les professionnels des banques et établissements financiers expriment la nécessité de disposer d'une banque de l'habitat ainsi que de fonds d'investissement pour intervenir efficacement dans la production du logement. A cela s'ajoute la question des moyens de garanti, dans un contexte où la possession de titre foncier est marginale.

29. Appuyer le développement économique des communautés locales

Au Togo, les communautés locales sont organisées à la fois par le ministère chargé de l'administration territoriale et le ministère chargé du plan et développement. Dans cette organisation on distingue deux types de structures, les structures de la chefferie traditionnelle et les structures de type comité villageois de développement (CVD) ou comité de développement de quartier (CDQ).

Dans la pratique, les structures de la chefferie traditionnelle fonctionnent mieux que les CVD et CDQ. Les CVD et CDQ sont perçus comme une solution transitoire à la décentralisation et ne jouissent pas de l'engouement souhaité. Les consultations locales menées dans le cadre de cette étude ont indiqué des difficultés de fonctionnement importants ainsi que de besoins en renforcement des capacités au niveau des CDQ.

Mais d'une manière générale, les communautés locales ont des difficultés économiques réelles. Pour aider celles-ci à participer au développement du pays, l'Etat togolais a alloué 13 173 000 F CFA à la direction de la chefferie traditionnelle au titre du budget 2014.

En dehors de ces actions, l'Union Européenne a entrepris un certain nombre d'actions à partir de 2010 :

- L'appui au développement institutionnel durable des communautés rurales et urbaines : ce projet consiste à accorder à la société civile et aux autorités locales les moyens de peser sur la prise de décision au niveau local et national et à les intégrer dans le processus de décentralisation ;
- Le projet concerté d'appui aux organisations de la société civile au Togo (volet promotion de la bonne gouvernance dans les régions centrale et de la kara au Togo) : ce projet vise à impliquer les populations et les autorités locales de Blitta et Bafilo dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions prioritaires de développement ;
- Le renforcement des capacités des organisations rurales et des autorités locales pour un développement durable au nord Togo : ce projet vise à favoriser l'établissement d'un dialogue permanent et équitable entre la société civile, les collectivités locales et l'Etat en vue d'un développement participatif durable dans la Région des Savanes au Nord Togo ;
- Le programme de renforcement des capacités des acteurs locaux : ce projet a été mis en œuvre dans les communes de Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara, Dapaong, Mango, Niamtougou, Soutouboua, Kpalimé, Vogang, Bafilo, Pagouda, Amlame, Aného, Badou, Bassar, Notse, Tabligbo, Tchamba, Kante. Il a pour objectif de former les agents des services techniques des communes, à la conception, à la réalisation, et à la mise en œuvre et au suivi des plans de développement communaux sur les services essentiels.

L'Union des Communes du Togo (UCT) organise qui regroupe l'ensemble des municipalités joue un rôle actif dans le développement des communautés locales. L'UCT organise chaque année la Journée Nationale des Communes du Togo (JNCT) où les municipalités échangent avec les partenaires de divers horizons sur leurs perspectives de développement. L'UCT élabore également des projets au bénéfice des municipalités, en réponse aux appels à financement, notamment des ACP UE. L'UCT est également à l'initiative de l'élaboration du *quadrilogue* au bénéfice de chaque commune. Ce cadre stratégique sert à conjuguer les efforts des différents acteurs sur le terrain pour améliorer l'équipement et le développement des communautés locales.

30. Créer des emplois décents et des moyens de subsistance

Selon l'enquête QUIBB, le Togo comptait 58,7% de pauvres en 2011. En vue d'améliorer les conditions de vie des populations, l'Etat togolais a posé plusieurs actions pour réduire la pauvreté au Togo en créant des emplois décents et des moyens de subsistance pour les populations. De manière indirecte, ce sont principalement l'exécution de plusieurs travaux financés par le budget 2014.

De manière plus directe, l'Etat togolais a mené les actions suivantes :

- L'allocation d'un montant de 2 milliards au Fonds pour la Promotion de la Micro Finance ;
- L'appui au Groupement Interprofessionnel des Artisans du Togo (GIPATO) à hauteur de 250 millions de F CFA ;
- L'appui à la promotion de l'artisanat avec une enveloppe de 500 millions de F CFA ;
- Le financement du Fonds National pour la Promotion des Activités Economiques des Jeunes à hauteur de 700 millions de F CFA ;
- La mise en place de Projet de Développement Communautaire et Filets sociaux pour un coût de 2 950 000 000 de F CFA.

La réduction de la pauvreté et la stimulation du développement local ont été prises en compte dans l'élaboration du nouveau code des investissements, et dans l'ensemble des réformes opérées pour l'amélioration du climat des affaires. Dans le nouveau code des investissements certaines innovations décisives ont été apportées pour faciliter le développement local et la création d'emplois décents. Ainsi des avantages fiscaux sont offerts aux opérateurs qui s'installent à l'intérieur du pays et créent des emplois dans les villes secondaires, les centres semi-urbains et dans les milieux ruraux.

Le ministère en charge du développement rural expérimente l'émergence de l'entrepreneuriat rural. Les études stratégiques de ce ministère inclinent à orienter des financements pour soutenir les initiatives de création d'entreprises dans les milieux ruraux. Une première expérimentation a été menée par la société ETD (Entreprise Territoires de Développement) sur les cinq régions économiques du pays.

Les principales organisations du monde économique à savoir le patronat, la chambre de commerce et d'industrie, les organismes bancaires, l'association pour la promotion des institutions de micro-finance témoignent d'une grande sensibilité pour les questions d'économie urbaine, de développement local et de financement du logement. Ces organismes sollicitent toutefois un appui décisif de l'Etat afin de sécuriser leurs projets.

31. Intégrer l'économie urbaine dans la stratégie de développement national

L'économie togolaise est fortement structurée par son armature urbaine. L'organisation territoriale du pays, son réseau d'infrastructures, ses principaux flux économiques ont été conditionnés depuis l'époque coloniale par le réseau de centres administratifs qui sont aujourd'hui les villes du pays. La macrocéphalie observée au niveau de l'armature urbaine se répète dans la structure économique du pays, ainsi le Grand Lomé concentre la majorité des activités économiques du pays, selon le rapport d'analyses du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 2015.

Dans l'état actuel de développement du pays, la majorité des actifs salariés (fonctionnaires, salariés du secteur tertiaire formel ou du secteur secondaire) se trouve dans les centres urbains.

Les activités du secteur informel les plus avantageux se trouvent également dans les centres urbains.

L'économie rurale n'a pas suffisamment évolué au point de générer des emplois salariés de façon conséquente. En raison de ces facteurs, les villes togolaises dans leur ensemble contribuent fortement au développement national. On estime que la ville capitale participe à hauteur de 60% au Produit Intérieur Brut (PIB) du pays tout entier.

La prise en compte de l'économie urbaine dans la stratégie de développement national a connu une évolution positive au cours de ces vingt dernières années. En effet, l'économie urbaine est désormais prise en compte au-delà des considérations habituelles de réduction de la pauvreté. Le document stratégique national, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi dans son axe 5 *promotion d'un développement participatif, équilibré et durable*, prend en compte les perspectives de développement des villes et de leur économie. Cependant, dans la formulation de la SCAPE l'économie urbaine n'est pas traitée comme un tout, mais est prise en compte dans les différents axes et objectifs sous des aspects sectoriels. Il est difficile dans ce contexte d'apprécier réellement quelle est le rôle de l'économie urbaine dans la stratégie de développement national.

32. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

L'Etat togolais a consenti beaucoup d'effort pour améliorer les conditions de vie des populations à travers le développement de l'économie urbaine. Cependant des obstacles majeurs subsistent, ainsi l'Etat togolais est confronté à l'insuffisance de ressources financières, matérielles et humaines pour mener d'avantage d'action dans ces domaines. Comme leçons apprises, on peut noter l'engagement de l'Etat togolais à promouvoir les mécanismes de financement inclusifs et les actions de développement à la base.

Le nouveau code des investissements apporte de nombreuses innovations pouvant stimuler le développement de l'économie urbaine. Toutefois ces innovations ne sont pas suffisamment vulgarisées. Les collectivités locales, les acteurs de la vie économique, et les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme ne sont pas sensibilisés sur les possibilités de développement offertes par le nouveau code des investissements. Les documents de développement local ou de planification urbaine ne tiennent pas compte des opportunités offertes. Il n'y a pas d'interprétation spatiale des avantages conférés par le nouveau code des investissements.

Améliorer le financement des municipalités

Le financement des municipalités et collectivités locales en général se heurte à plusieurs obstacles :

- La faible base économique des collectivités locales en général, en effet l'essentiel de l'activité économique du pays est concentré à Lomé ;
- La faiblesse de la base imposable dans les collectivités locales de l'intérieur du pays ;
- L'absence de registre fiscal actualisé dans la plupart des cas ;
- L'inadéquation du mode de financement des collectivités locales avec la structure économique ;
- L'absence d'un fonds national de financement de l'action locale.

Renforcer et améliorer l'accès au financement du logement

En matière de l'accès au financement au logement, on constate au nombre des obstacles et leçons apprises :

- l'absence d'une banque de l'habitat ainsi que de fonds d'investissement actif dans la promotion du logement ;
- les mécanismes classiques de financement du logement demeurent inaccessibles aux populations en raison des facteurs structurels (faible bancarisation, absence de moyens de garanti, ...) ;
- les mécanismes inclusifs de financement pouvant s'adresser aux actifs du secteur informel n'offrent pas de produit concernant l'accès au logement. Les produits financiers offerts par ces mécanismes étant par ailleurs trop contraignants et trop peu consistants pour financer l'accès au logement qui représente un grand investissement.

Appuyer le développement économique des communautés locales

Le développement économique des communautés locales est un chantier important qui est abordé dans les documents stratégiques nationaux. Le ministère du développement à la base, est par excellence l'entité qui mène la politique gouvernementale en ce domaine. En dépit des investissements notables observés, il subsiste nombre d'obstacles :

- ainsi on observe un manque de cohérence entre les différentes actions entreprises, aussi bien sur le plan territorial que thématique. Ainsi la synergie devant émerger de l'ensemble de ces actions et impulser le développement économique des communautés locales est difficilement perceptible ;
- on observe également des obstacles au niveau de l'implication des acteurs ainsi que sur le plan de l'intégration des actions engagées au tissu économique local existant. Cela conduit généralement à des actions dont les effets ne peuvent durablement impacter l'économie des communautés locales.

Créer des emplois décents et des moyens de subsistance

Les obstacles rencontrés sont liés à la structure démo-économique du territoire togolais qui concentre l'essentiel des activités et emplois dans la ville capitale. Il est difficile de stimuler la création des emplois décents et des moyens de subsistance dans les villes de l'intérieur et à plus forte raison dans le monde rural.

Intégrer l'économie urbaine dans la stratégie de développement national

Les obstacles rencontrés sont liés à l'absence de cohérence entre les différentes actions sectorielles. Le lien entre la planification du développement, l'aménagement du territoire et le développement urbain est rompu du fait de l'absence des schémas d'aménagement du territoire.

33. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain

Améliorer le financement des municipalités

Les défis et enjeux futurs pour améliorer le financement des municipalités se posent selon plusieurs axes :

- la création d'un fonds national devant financer spécifiquement l'action locale ;
- l'adéquation des finances locales aux réalités des tissus économiques locaux ;
- l'amélioration du système fiscal et l'amélioration du taux de recouvrement des recettes fiscales ;
- la mise en place d'un mécanisme de taxation des opérations de lotissement et de mise en vente des terrains au bénéfice des municipalités ;
- l'amélioration de la collaboration entre les collectivités locales et le monde économique à travers des actions concertées ;
- l'amélioration de la collaboration entre les collectivités locales et l'Office Togolais des Recettes à travers des actions concertées.

Renforcer et améliorer l'accès au financement du logement

Les défis et enjeux futurs pour améliorer l'accès au financement du logement se posent selon plusieurs axes :

- la création d'une banque de l'habitat ;
- le soutien au développement de fonds d'investissement dans le domaine de l'habitat et du développement urbain ;
- l'amélioration des conditions d'accès au titre de propriété et aux autres moyens de garanti de financement ;
- le développement de produits financiers inclusifs relatifs à l'accès à la propriété foncière, à la construction et au logement ;
- la facilitation de l'accès des populations à la base au secteur bancaire ;
- Le développement de produits innovants et inclusifs par les institutions bancaires et de micro-finances pour le financement du logement ;
- la mise en œuvre des mécanismes de financements hypothécaires.

Appuyer le développement économique des communautés locales

Pour appuyer le développement économique des communautés locales il faudra relever les défis et enjeux suivants :

- la création d'un fonds national financer spécifiquement l'action locale ;
- la mise en œuvre d'un **projet de développement des centres semi-urbains et ruraux**. Il s'agira d'offrir pour chaque centre, sélectionné selon des critères objectifs, un minimum d'investissement pouvant permettre, sur la base des orientations d'aménagement du territoire d'urbanisme et développement local d'implanter les infrastructures de bases, d'améliorer la capacité des équipements marchands et de stimuler un secteur porteur de l'économie locale pouvant consolider la base économique ;

- la mise en cohérence des actions de développement à la base avec les orientations d'aménagement du territoire.

Créer des emplois décents et des moyens de subsistance

La création des emplois décents et moyens de subsistance nécessite que des enjeux et défis importants soient jugulés. Il s'agit :

- du renforcement et de la diversification de la base économique des collectivités locales ;
- de l'amélioration de la qualité des voies de communication pour désenclaver les milieux ruraux à forte productivité ;
- de l'amélioration de la qualité de l'offre de transports dans les milieux ruraux ;
- de la promotion des initiatives de création d'activités économiques dans les milieux ruraux ;
- de la promotion d'activités économiques intermédiaires entre l'agriculture d'une part et le commerce et l'industrie d'autre part dans les centres semi-urbains et ruraux.

Intégrer l'économie urbaine dans la stratégie de développement national

Un effort certain est fait au niveau des documents stratégiques nationaux pour valoriser l'économie urbaine au profit du développement national. Cependant l'effort doit être poursuivi pour l'avenir. Ainsi, il importe de considérer l'économie urbaine comme une composante des systèmes économiques régionaux ou locaux. Ainsi le bassin de vie des agglomérations urbaines semi-urbaines ou rurales doit être pris en compte avant tout investissement dans le milieu quel qu'en soit la nature (investissement agro-industriel, forestier, minier,...). Il est également nécessaire de développer une approche holistique dans les actions de développement à la base et amener ainsi à considérer les cycles économiques complets dans l'identification des projets.

VI. LOGEMENT ET SERVICES DE BASE: ENJEUX ET DEFIS A RELEVER POUR UN NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN

34. Réaménager les bidonvilles et prévenir leur prolifération

Le réaménagement des bidonvilles et la prévention de leur prolifération est pour les pouvoirs publics togolais une préoccupation permanente. En vue de résoudre cette problématique, plusieurs initiatives ont été prises :

- Le programme participatif d'amélioration des bidonvilles (PPAB) au Togo :
- Ce projet est relatif à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, notamment la cible 7-D « améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020 ». Ce projet est dans sa phase I au Togo.
- Le projet d'aménagement urbain du Togo (PAUT) : l'objectif de ce projet est de réduire la pauvreté à travers l'amélioration significative du niveau de vie des populations dans 11 villes du pays. Ce projet permet à terme la réalisation de 15 km de linéaire de voirie et réseau d'assainissement dans les villes de Lomé, Dapaong, Niamtougou, Kara, Bafilo, Sokodé, Sotouboua, Blitta, Atakpamé, Kpalimé et Notsé. A Lomé il a permis la construction d'un nouvel exutoire des eaux de la lagune Ouest vers la mer, ainsi que la réhabilitation de l'ancien exutoire protégeant ainsi environ 20 000 habitants des quartiers Kodjoviakopé et Nyekonakpoe des inondations. Ce projet est financé par l'Union Européenne.
- Le projet environnement urbain de Lomé (PEUL) : financé par l'Agence Française de Développement et la municipalité de Lomé, le projet vise à améliorer durablement l'environnement urbain en agissant sur la réhabilitation des infrastructures et la gestion des services urbains à la population.
- La stratégie de développement urbain du Grand Lomé

35. Améliorer l'accès au logement convenable

Selon l'enquête QUIBB de 2011, 66.1% des ménages togolais sont insatisfaits de leur logement. En fonction du milieu de résidence, il s'agit de 68.2% des ménages du secteur rural et 64.2% en milieu urbain. Cette tendance est symptomatique des carences de l'offre de logement au Togo. Le diagnostic global du secteur de l'habitat et du développement urbain du Togo, en 2013, estimait les besoins à environ 8000 parcelles et 23000 logements par an. Face à ces besoins croissants, l'offre structurée est quasi-inexistante. Au lendemain de la déclaration du secteur urbain en 2001, tenant compte de l'échec des institutions censées assurer l'offre nécessaire en logements pour les populations nécessiteuses, plusieurs initiatives ont été prises par l'Etat togolais en vue de l'amélioration de ce secteur.

Sur le plan réglementaire plusieurs documents de planification du secteur du logement ont été élaborés entre autres, on peut citer :

- La Stratégie Nationale du Logement (SNL) de 2009

Cette stratégie se veut une politique de facilitation des activités du secteur basée sur la mobilisation intégrale du plein potentiel et des ressources de tous les acteurs publics et privés du secteur.

Par la suite, on a noté l'élaboration de (i) l'avant-projet de code foncier à la suite d'une étude diagnostique et de l'organisation des Etats Généraux du foncier ; (ii) l'avant-projet de loi régissant la promotion immobilière ; (iii) l'avant-projet de décret portant organisation de la

profession d'agent immobilier ; (iv) du projet de décret portant délégation de maîtrise d'ouvrage ; (v) du projet de décret portant création du comité de suivi de la Stratégie Nationale du Logement ; (vi) l'avant-projet de décret réglementant les baux des locaux d'habitation et à usage professionnel ; (vii) d'un avant-projet de décret autorisant et déclarant d'utilité publique la construction d'un ensemble de logements sociaux ; (viii) de l'avant-projet de décret transformant la direction générale de la cartographie en Institut National Géographique du Togo.

- Le document de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNHDU)

La PNHDU permettra au Togo de relever l'un des grands défis inscrit dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) pour 2013-2017 notamment « *la gestion durable du cadre de vie* » à travers (i) la réorganisation du secteur du logement ; (ii) l'amélioration du parc immobilier national ; (iii) la mobilisation et l'allocation judicieuse des ressources financières au profit de l'habitat.

36. Assurer l'accès permanent à l'eau potable

Dans son discours tenu le 05 janvier 2014 lors du forum national de l'eau en prélude au forum mondial, le ministre de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise affirmait qu'il n'était plus acceptable que le Togo continue à n'utiliser que moins de 1% de ses ressources en eau, alors qu'une part considérable de sa population n'avait pas d'accès à l'eau potable. Par cette affirmation, le ministre donnait ainsi la position du gouvernement togolais par rapport à l'accès à l'eau potable sur l'étendue du territoire.

A cet effet des efforts sont consentis, ainsi sur le plan juridique et institutionnel ont été adoptés :

- la politique nationale en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain, adoptée en 2006, définit les axes suivants pour le développement du secteur de l'eau ;
- la politique nationale du secteur de l'eau (PNE) adoptée le 04 août 2010 ;
- le plan d'action national du secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA) ;
- la politique nationale d'hygiène et d'assainissement (PNHA) ;
- la politique nationale d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi urbain adoptée le 5 juillet 2006 ;
- le plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE),
- la stratégie nationale du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- la loi n°2010-006 du 15 juin 2010 portant organisation des services publics d'eau potable en milieu urbain et assainissement collectif des eaux usées domestiques ;
- le code de l'eau, adopté le 8 juin 2010, base légale de la politique de l'eau au Togo. Son principe directeur repose sur la gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants, pour assurer aux populations un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement, et garantir la préservation de l'environnement

Les actions entreprises :

- la réforme du secteur de l'eau en milieu urbain et semi-rural. Cette réforme prévoit notamment la création d'une société de patrimoine et la transformation de la TdE en société fermière. Ce processus est largement appuyé par l'AFD à travers le financement

- d'une assistance technique déployée auprès de la cellule interministérielle en charge de la mise en œuvre de la réforme ;
- le programme d'urgence d'appui à la société Togolaise des Eaux. Le projet d'amélioration de l'alimentation en eau potable de la ville de Lomé vise à améliorer le taux d'accès à l'eau potable dans les quartiers Nord et Est de la capitale, à travers la mise en œuvre d'une série de travaux d'hydraulique urbaine (forages, canalisation, réhabilitation des réservoirs, installations électriques, renouvellement des branchements et compteurs). Un volet Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) prévoit également l'élaboration des décrets d'application du Code de l'eau et la mise en place d'un outil informatique permettant une meilleure connaissance de l'évolution de la nappe du bassin côtier, en vue d'une utilisation plus équilibrée de sa ressource ;
 - le programme GOAL WASH ce projet vise spécifiquement à : (i) renforcer la visibilité du secteur de l'eau pour faciliter le plaidoyer et la mobilisation des ressources techniques et financières, (ii) renforcer les capacités opérationnelles de la direction de la planification et du suivi-évaluation, (iii) renforcer les capacités des acteurs locaux pour la gestion rationnelle et durable des mini-adductions d'eau potable en milieu semi-urbain, (iv) finaliser le plan d'investissement de la société de patrimoine de l'eau par la conduite des études tarifaires et la préparation d'une table ronde des partenaires techniques et financiers (PTF).

37. Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage

L'amélioration du système d'assainissement et de drainage est un enjeu majeur de l'action du gouvernement togolais. Au nombre des actions engagées :

- L'actualisation du Plan Directeur d'Assainissement (PDA) de la ville de Lomé en 2004. La mise en œuvre de ses prescriptions a permis la réhabilitation du lac Est et du canal d'équilibre (curage). Les travaux se prolongent actuellement au niveau du Lac de Bè et du canal de Bè (curage, réaménagement et prolongation vers l'Est). Les chefs-lieux de région font actuellement l'objet d'une étude pour l'élaboration de leurs PDA respectifs.
- Le Projet Environnement Urbain de Lomé (PEUL) : le PEUL vise à améliorer durablement les conditions de vie des habitants de Lomé à travers l'assainissement de l'environnement urbain et l'accès aux services essentiels à la population. Cofinancé par l'AFD et la municipalité de Lomé, le projet est constitué de 2 composantes et dans lesquels la première traite de la question d'assainissement dans la ville de Lomé à travers son intitulé « **gestion des déchets solides urbains de la ville de Lomé** ». Ces actions viendront consolider la filière de gestion des déchets solides urbains à travers la construction d'un centre d'enfouissement technique (CET) qui viendra remplacer la décharge actuelle.
- Le Programme d'aménagement urbain au Togo (PAUT) : l'objectif de ce projet est de réduire la pauvreté à travers l'amélioration significative du niveau de vie des populations des zones urbaines concernées, afin de développer les activités économiques, d'améliorer les conditions sanitaires des populations desservies et de leur faciliter l'accès aux services publics. Les opérations dans le cadre du PAUT s'étendent sur tout le territoire togolais.

- Le Projet d'aménagement de la zone lagunaire (PAZOL) de Lomé : c'est un projet initié par le gouvernement avec l'appui financier de la BOAD. Il s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des populations de la zone lagunaire par l'aménagement, l'assainissement (drainage des eaux pluviales, réhabilitation de la voirie) et le bitumage de cinq voies dans la zone sud lagunaire de Lomé. L'aménagement et l'assainissement de la ville, l'amélioration de la circulation, la lutte contre la pollution, l'insalubrité et une gestion efficace du site lagunaire sont entre autres...
- Le Projet d'urgence de réhabilitation d'infrastructures et des services électriques (PURISE) : financé par la Banque Mondiale, le projet PURISE a été conçu pour être exécuté dans une situation d'urgence. Ce vaste projet multisectoriel est bien perçu par les populations à travers l'un de ses résultats visibles, l'éclairage des rues de la ville de Lomé par les lampadaires à couleur blanc bleu qui offrent un joli décor à la ville.
- Le projet de développement communautaire en zone urbaine (PDCZU) est quant à lui été récemment initié par le ministère du développement à la base.

En plus des actions gouvernementales, on peut également citer les actions effectuées par les communes, les ONG ou les actions de coopération décentralisée. Il s'agit par exemple des partenariats pour le ramassage d'ordures ménagères ou la gestion des toilettes et des bornes fontaines.

38. Améliorer l'accès à l'énergie domestique

Dans sa vision « électricité pour tous en 2030 », l'Etat togolais a déployé tout un arsenal pour l'amélioration de la qualité et de la couverture électrique sur l'ensemble du territoire. Les documents stratégiques du secteur de l'énergie révèlent un faible accès de la population à l'énergie électrique, une faible couverture des territoires urbains par les réseaux de distribution, la prévalence des systèmes de branchement informel dits « toiles d'araignée ». Par ailleurs le coût du branchement et le coût du service électrique sont perçus comme excessif, selon les participants aux consultations locales, qui ont souhaité une révision de la tarification.

Le Togo a élaboré de nombreux projets dans le domaine des énergies renouvelables : le projet de construction d'une centrale éolienne de 25,4 MW dont les travaux sont en cours, le projet d'électrification de 22 villages par le système solaire photovoltaïque sur financement de l'UEMOA et le projet pilote de réalisation des travaux de pré électrification par kits solaires photovoltaïques des localités rurales.

En ce qui concerne le projet de réalisation d'une centrale éolienne de 25,4 MW il s'agira du premier parc éolien d'Afrique de l'Ouest. Le projet permettra la construction et à la mise en service de 11 à 14 aérogénérateurs, ce qui représentera entre 5 et 7 % de la production électrique du pays.

D'autres projets sont en cours d'étude ou de réalisation. Il s'agit entre autres *du plan de développement des infrastructures d'énergie électrique et du nouveau schéma directeur des investissements de la CEET*, réalisé dans le cadre d'un financement de l'AFD d'un montant total de 472 000 € sur le fonds d'études et de renforcement de capacités (FERC).

D'autres perspectives d'intervention sont également prévues. Il s'agit des projets dans les secteurs de production des Petites centrales hydro-électriques (PCHÉ), de la réhabilitation et extension des réseaux et de l'électrification rurale ont été identifiées, en co-financements avec l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement (BEI).

39. Améliorer l'accès aux moyens de transport viables

D'une manière générale, au Togo c'est le secteur artisanal qui répond à l'essentiel des besoins en transports urbains comme interurbains. Cette offre artisanale présente des avantages tels que son adaptation au pouvoir d'achat des populations, à la qualité des réseaux d'infrastructures et aux possibilités d'investissement des micro-opérateurs locaux. Cependant les services offerts en matière par les transports artisanaux pèchent qualitativement et quantitativement.

L'action publique dans le domaine a essentiellement consisté dans la mise en place de dispositifs de contrôle. Ainsi les réformes engagées par le ministère des transports se traduisent par une efficacité accrue du contrôle de l'état des véhicules de transports, ainsi que des aptitudes des conducteurs. Ces mesures ont contribué à offrir plus de sûreté aux usagers des transports urbains et interurbains.

En matière de transports urbains, le Grand Lomé dispose depuis 2012 d'une société de transports qui développe une offre de qualité à la portée des classes moyennes et populaires. La société des transports de Lomé (SOTRAL) dispose d'un réseau de lignes de bus qui couvre toute l'étendue du Grand Lomé. La SOTRAL développe également des services de transports interurbains et envisage de s'implanter dans les principales villes du pays.

En matière d'amélioration des infrastructures de communication, des efforts importants ont été réalisées depuis 2010, ainsi :

- la réhabilitation des voiries urbaines à Lomé et dans les chefs-lieux de région ;
- la réhabilitation des routes nationales ;
- le projet multinational de réhabilitation des routes et de facilitation du transport du corridor Lomé-Cinkassé-Ouagadougou au niveau international;
- la construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport de Lomé ;
- l'extension du port autonome de Lomé.

Ces efforts méritent toutefois de s'appuyer sur une réflexion globale sur les pratiques de mobilité dans les villes et régions du pays.

40. Obstacles rencontrés et leçons apprises dans ces domaines

Réaménager les bidonvilles et prévenir leur prolifération :

- les retards et difficultés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale du logement ;
- les retards et difficultés dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain ;
- l'absence de pratiques concertées dans l'aménagement urbain ;
- la faible implication de l'Etat central et des collectivités locales dans les opérations de production de sol urbain ;
- la paupérisation de certaines couches de la population ;
- la prévalence de modes informels de production de sol urbain ;
- la persistance de conflits fonciers favorisés par la délicate juxtaposition des droits fonciers coutumier et moderne;
- la lourdeur administrative relative à l'obtention d'un titre foncier oblige la majorité des ménages à faire leurs transactions foncières et immobilières dans la clandestinité et l'illégalité ;

- la prévalence des opérateurs-géomètres dans la production des sols urbains, au-delà de leurs compétences et qualifications ;
- l'ignorance des textes et lois régissant l'urbanisme, la construction, l'habitat par les populations, les opérateurs économiques et les agents du marché foncier et immobilier.

Améliorer l'accès au logement convenable :

- la faiblesse des dispositifs d'encadrement des loyers ;
- l'atomisation de l'offre de logement locatif et la prévalence du secteur informel ;
- l'absence de politique en faveur du logement locatif ;
- l'absence de politique de logement social ;
- l'absence de banque de l'habitat et de dispositif de financement de l'habitat.

Assurer l'accès permanent à l'eau potable :

- le défaut d'investissement public pour l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable ;
- le retard accusé dans l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable face aux fronts d'urbanisation ;
- le manque de cohérence entre le développement urbain et l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable ;
- l'inadéquation du modèle de distribution des réseaux d'adduction d'eau potable avec les réalités des villes togolaises notamment dans les quartiers populaires ;
- l'échec de la stratégie des kiosques à eau ; cette stratégie était sensée offrir un service collectif d'eau potable à l'intérieur des quartiers et éviter ainsi l'obstacle des frais d'abonnement par parcelle aux ménages des quartiers populaires ;
- Les difficultés d'accès au financement pour l'abonnement au réseau d'eau potable au bénéfice des ménages.

Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage :

- la faiblesse des investissements publics en matière d'assainissement et drainage en général ;
- l'absence de plans directeurs d'assainissement ;
- l'inadéquation du système d'assainissement et drainage avec la réalité et les perspectives de développement du Grand Lomé ;
- l'absence de système d'assainissement collectif. Ce système a existé dans le centre-ville de Lomé. Il est actuellement expérimenté dans le quartier *Emaou* à Kara. Mais d'une manière générale l'assainissement collectif n'est pas encore envisagé pour les villes togolaises. La solution de l'assainissement individuel est préférée, cependant sa mise en œuvre n'est pas contrôlée dans les parcelles d'habitations ;
- la prévalence de pratiques d'aménagement informel qui ne tiennent pas compte des contraintes du terrain naturel et des nécessités de drainage et d'assainissement ;

Améliorer l'accès à l'énergie domestique :

- la faiblesse des investissements publics en matière d'énergie domestique ;
- l'absence de politique d'énergie domestique ;
- le déficit énergétique du pays en général ;

- le retard dans la mise en œuvre des solutions d'énergie renouvelable.

Améliorer l'accès aux moyens de transport viables :

- la faiblesse des investissements publics en matière de transports ;
- la faiblesse de l'offre de transport structuré, la prévalence du secteur artisanal ;
- l'absence de plans de circulations urbains ;
- le manque de cohérence entre la politique sectorielle en matière de transports et les orientations d'aménagement du territoire ainsi que les documents d'urbanisme ;
- l'absence d'un document stratégique sur les pratiques de mobilité.

41. Défis et enjeux futurs dans ces domaines qui pourraient être résolus dans le cadre d'un nouveau Programme de développement urbain

Réaménager les bidonvilles et prévenir leur prolifération :

- mettre en œuvre la stratégie nationale du logement ;
- mettre en œuvre la politique nationale du développement urbain ;
- instaurer des pratiques concertées dans l'aménagement urbain ;
- améliorer implication de l'Etat central et des collectivités locales dans les opérations de production de sol urbain, à travers la pratique d'opérations concertées ;
- encourager les initiatives d'habitat planifié par des mesures fiscales avantageuses.

Améliorer l'accès au logement convenable :

- élaborer et mettre en œuvre un dispositif d'encadrement des loyers ;
- prendre des mesures en faveur du logement locatif ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique de logement social ;
- promouvoir le financement de l'habitat social ;
- encourager les initiatives d'habitat planifié par des mesures fiscales avantageuses.

Assurer l'accès permanent à l'eau potable :

- accroître les investissements publics pour l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable ;
- poursuivre l'extension des réseaux d'adduction d'eau potable ;
- mettre en cohérence le développement urbain et la politique d'extension des réseaux d'adduction d'eau potable ;
- élaborer et mettre en œuvre un modèle de distribution des réseaux d'adduction d'eau potable en adéquation avec les réalités des villes togolaises notamment dans les quartiers populaires.

Assurer l'accès permanent aux systèmes élémentaires d'assainissement et de drainage :

- accroître les investissements publics en matière d'assainissement et drainage en général ;
- élaborer et mettre en œuvre les plans directeurs d'assainissement ;
- mettre en adéquation le système d'assainissement et drainage avec la réalité et les perspectives de développement du Grand Lomé ;
- adopter des opérations concertées d'aménagement urbain qui tiennent compte des contraintes du terrain naturel et des nécessités de drainage et d'assainissement.

Améliorer l'accès à l'énergie domestique :

- accroître les investissements publics en matière d'énergie domestique ;
- expérimenter des solutions collectives pour l'accès à l'énergie domestique ;
- mettre en œuvre des solutions d'énergie renouvelable ;
- élaborer un programme de développement des énergies renouvelables au bénéfice des collectivités locales.

Améliorer l'accès aux moyens de transport viables :

- accroître les investissements publics en matière de transports ;
- développer l'offre de transport structurée, soutenir les initiatives privées en matière de transports interurbains;
- élaborer et mettre en œuvre les plans de circulations urbains ;
- mettre en cohérence la politique sectorielle en matière de transports et les orientations d'aménagement du territoire ainsi que les documents d'urbanisme ;
- élaborer un document stratégique national sur les pratiques de mobilité.

VII. INDICATEURS

I. Le pourcentage de personnes vivant dans des bidonvilles

Au Togo, 62% de la population vivent dans des bidonvilles. (QUIBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

II. Le pourcentage de la population urbaine qui a accès à un logement convenable

Ils sont 66,1% au plan national à déclarer une insatisfaction de leur logement actuel. (QUIBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

III. Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines qui ont accès à de l'eau potable

Le taux d'accès en milieu urbain (76,7%) est largement supérieur à celui en milieu rural (39,7%). (QUIBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

IV. Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines et qui ont accès aux installations sanitaires modernes

L'utilisation des installations sanitaires améliorées est de 73 % en zones urbaines contre 11,8% dans les zones rurales. (QUIBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

V. Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines où le service des ordures municipales est régulier

Ils ne sont que 4,5% et 18,2% à recourir respectivement au dépotoir autorisé et à l'enlèvement de porte en porte des ordures ménagères. (QUIBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

VI. Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines et qui ont accès à l'énergie domestique

En milieu urbain, l'électricité constitue le principal mode d'éclairage (77,4%) suivi de la lampe tempête (7,1%), de la lampe torche (6,9%) et du lampion à pétrole (6,6%). (QUIBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

VII. Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines et qui ont accès aux transports en commun

84,9% de ménages urbains ont accès aux transports en commun contre 45,3% de ménages ruraux. (QUIBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

VIII. *Le niveau de décentralisation indispensable pour promouvoir le développement durable en milieu urbain mesuré à partir :*

(i) *du pourcentage des politiques et des lois mises en place en matière de gestion des municipalités dont la formulation a été encadrée, de 1996 à nos jours, par les collectivités locales et les administrations régionales : non disponible*

(ii) *du pourcentage des recettes et des dépenses affecté aux collectivités locales et aux administrations régionales à partir du budget national : non disponible*

IX. *Le pourcentage des autorités municipales, régionales et nationales qui ont mis en œuvre des politiques urbaines favorables au développement économique local et à la création d'emplois décents et des moyens de subsistance :*

- Les politiques en développement économique ne sont pas encore assumées par les collectivités décentralisées. La création d'emplois et des moyens de subsistance en milieu urbain est prise en compte dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi dans ses objectifs : (1) éliminer l'extrême pauvreté ; (7) assurer un environnement durable.

X. *Le pourcentage des autorités municipales et régionales qui ont adopté ou mis en œuvre des politiques ou des stratégies de sécurité en milieu urbain :*

- L'ensemble des autorités déconcentrées de l'Etat (Préfet) ont mis en œuvre des politiques ou des stratégies de sécurité en milieu urbain. Cette prérogative n'est pas encore assumée par les collectivités décentralisées.

XI. *Le pourcentage des autorités municipales et régionales qui ont mis en œuvre des plans et des tracés d'aménagement urbain pour des villes durables et résilientes qui sont inclusives et répondent, de manière adéquate, à la croissance de la population urbaine*

Non disponible

XII. *Le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) généré par les activités effectuées dans les zones urbaines*

Non disponible

XIII. *Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines et qui déversent les eaux usées convenablement*

Dans le milieu urbain, l'évacuation des eaux usées se fait le plus souvent dans la rue (42,0%). (QUIBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

XIV. *Le pourcentage de personnes résidant dans les zones urbaines et qui ont accès aux services de santé*

Le taux d'accès aux services de santé est plus élevé en milieu urbain (80,0%) qu'en milieu rural (53,9%). (QUIBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

XIII. Le pourcentage d'enfants résidant dans les zones urbaines et qui ont accès à l'école primaire et à l'école secondaire

Le taux d'accès à l'école primaire est de 94,8% en milieu urbain. Le taux d'accès à l'école secondaire est de 79,1% en milieu urbain. (QUITBB 2011 cité par le document de politique nationale d'habitat et de développement urbain)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFRISAT et DIAL, *Le secteur informel dans les principales agglomérations des sept pays membres de l'UEMOA*, 2001-2002
- AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT, actions AFD eau au Togo, 2013
- AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT, *Programme d'urgence d'appui à la société Togolaise des Eaux - Projet n° CTG 3001 – PURGAP TdE*,
- ANCR TOGO, *Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités pour la Gestion de l'Environnement*, octobre 2008
- AUFFRET, P., *la protection sociale au Togo, situation présente, besoin des populations et propositions pour l'avenir*, 2011, Lomé, 73p.
- CCGU, 1998, *Revue du secteur urbain au Togo*, Rapport final, Secrétariat Technique du Comité de Coordination, février 1998, Lomé, 55 pages.
- CNPT, *Vision du Secteur Privé pour le Togo ; 2011-2030*, 2012
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, *Enquête démographique et de sante au Togo*, 1998
- DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE, *Rapport final, questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB 2011)*, 2011
- DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS, *Situation d'avancement des projets de 2010 à 2012 et perspectives 2013-2014*, 2014
- DOSI, *Décret n°2008/024/PR du 15/02/08, portant création d'une délégation à l'organisation du secteur*, 2008
- FAO, *Aperçus Nutritionnels par Pays - TOGO* janvier, 1999 Rome
- FAO, *4ème Recensement national de l'agriculture 2011-2014, Volume I : Module de base, Aperçu général de l'Agriculture Togolaise*, 2014
- MINISTERE DE L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES, MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, MINISTERE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE LA PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, SECRETARIAT TECHNIQUE DU DSRP, PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, mars 2012, *contribution à l'élaboration du DSRP II, rapport du comité sectoriel, « Eau, assainissement, environnement et cadre de vie », volume 1 : Eau et assainissement*, Secrétariat Technique du DSRP, Lomé-Togo, 129 pages

MINISTERE DE L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES, MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, MINISTERE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE LA PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, SECRETARIAT TECHNIQUE DU DSRP, PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, mars 2012, *contribution à l'élaboration du DSRP II, rapport du comité sectoriel, « Eau, assainissement, environnement et cadre de vie », volume 2 : Eau et assainissement*, Secrétariat Technique du DSRP, Lomé-Togo, 129 pages

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE, *Politique nationale de l'eau*, 2010

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE, *Plan d'actions national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, Résumé exécutif du PANSEA*, 2011

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES, *Plan national d'action pour l'environnement (PNAE)*, 2003

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES, 2011, *Stratégie Nationale de Développement Durable - Togo*, Document provisoire, avec l'appui du PNUD et de l'OIF, juillet 2011, 86 pages.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES, *Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles*, 2010

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES, *Programme national de lutte contre l'érosion côtière*,

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES, *Rapport national de contingence multirisque du Togo 2011-2012*, 2011

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES, *Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres*, 2014

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT RURAL, *Projet d'aménagement urbain du Togo - phase II - P A U T - II - Drainage de la Ville de Lomé : Aménagement du 4ème Lac et assainissement des quartiers environnants*, 2014

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES MINES ET DE L'ENERGIE, 1996, *Rapport National du Togo à la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (Habitat II)*

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, *Etude diagnostique du système foncier togolais*, 2013

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, *Enquêtes QUIBB 2006 et 2011 du Togo*, 2006 ; 2011

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, *Stratégie nationale du logement*, 2011

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT, *Projet de politique nationale de l'habitat et du développement urbain*, 2013

MINISTERE DE LA PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, *Principaux résultats, leçons apprises et recommandations de la mise en œuvre en 2013 de la SCAPE*, 2014

MINISTERE DE LA PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, *Quatrième recensement général de la population et de l'habitat – (RGPH4)*, 2010

MINISTERE DE LA PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, *Rapport bilan de mise en œuvre de la SCAPE en 2013*, 2014

MINISTERE DE LA SANTE, *Politique nationale de santé, Loi d'orientation décennale*, 2011

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION, *Plan d'action pour l'accélération de l'atteinte des objectifs d'alphabétisation du Togo*, Aout 2012

MPATHU, MFCAC, 2000, *Etude de révision du schéma directeur de la ville d'Atakpamé*, DGUH, PIUCP

MPATHU, MFCAC, 2000, *Etude de révision du schéma directeur de la ville de Sokodé*, DGUH, PIUCP

MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, 1986, *Atlas de développement régional du Togo*, avec l'appui du PNUD – DTCD, Lomé, 207 pages.

MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, 1981, *Recensement Général de la Population 1970 - 1981)*

PNUD, REPUBLIQUE TOGOLAISE, *Togo, cartographie de la pauvreté 2011*, 2011

PNUD, REPUBLIQUE TOGOLAISE, *Togo, Profil de la pauvreté 2006 - 2011*, 2011

PROJET DE TROISIEME COMMUNICATION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Etude sur les circonstances nationales - Rapport 2013*, 2013

REPUBLIQUE TOGOLAISE, *Plan sectoriel de l'éducation 2010 - 2020*, 2010

REPUBLIQUE TOGOLAISE, *Stratégie de croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi 2012-2016, version préliminaire (SCAPE)*, 2012

REPUBLIQUE TOGOLAISE, 2009, *Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2009 – 2011*, avec l'appui du PNUD, juin 2009, Lomé 98 pages + 35 pages annexes.

REPUBLIQUE TOGOLAISE, 2010, *Loi N°2010-004 portant code de l'eau*, promulguée le 14 juin 2010, Lomé.

REPUBLIQUE TOGOLAISE, 2011, *Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA) Objectif 2015*, avec l'appui du PNUD, Résumé exécutif, Version finale, février 2011, Lomé, 18 pages.

SOCIETE CIVILE DU TOGO, 2012, *Monitoring de l'action publique dans les communes du Togo*, Lomé, 44p.

SOCIETE DE TRANSPORTS DE LOME, *Rapport d'activités de la SOTRAL pour l'année 2013*, 2014

TECHNOSYNESIS S. P. A., *Schéma Directeur d'Urbanisme de Lomé*, Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat, 1981, Lomé

UEMOA, *Statistique du commerce extérieur de l'UEMOA, période 2002-2013*, 2002-2013

VILLE DE LOME, *Etude d'assainissement de la ville de Lomé : Plan directeur d'assainissement*, 2010

VILLE DE LOME, *Plan stratégique de gestion des déchets solides urbains du « Grand Lomé »*, 2014

VILLE DE LOME, *Stratégie de développement urbain du Grand Lomé « CDS Greater Lomé »*, 2012

VILLE DE LOME, AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT, *Projet Environnement Urbain de Lomé, Bilan sommaire du PEUL I - 2007 à 2013*,

ANNEXES :
RESULTATS DES CONSULTATIONS DES PARTENAIRES POUR L'HABITAT

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Thématique	Progrès réalisés	Obstacles et leçons	Enjeux et défis
<i>Enjeux et défis démographiques à relever en milieu urbain pour un nouveau programme de développement urbain</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Problème de scolarisation des enfants - Absence de réserves pour les équipements scolaires - Absence de centre de formation aux métiers - Pas de structure en charge des personnes âgées 	
<i>Aménagement du territoire et planification urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma directeur en cours d'élaboration - Aménagement de certaines voiries par la préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> - Limites imprécises du territoire urbain - Absence de contrôle des transactions foncières - Prévalence des lotissements clandestins 	
<i>Environnement et urbanisation : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à la gestion des catastrophes - Bonne appropriation du projet de gestion intégré des terres et catastrophes 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération des sachets plastiques - Faible recours aux toilettes publiques - Défécation à l'air libre, pollution par les matières fécales - Absence de décharge des ordures ménagères - Faible financement des actions de protection de l'environnement - Disparition du couvert végétal - Imperméabilisation des sols à cause de pollution par les sachets plastiques - Inondation de certaines parties de la ville en saison des pluies 	
<i>Gouvernance et législation urbaines : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience positive de la police de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - La ville n'est pas encore érigée en commune - Absence d'édifices publics devant incarner l'autorité de l'Etat - Les quartiers de la ville ne sont pas organisés en CDQ - Faible contrôle de l'état sur le foncier Insécurité importante - Insécurité transfrontalière - Méfiance des populations à l'égard des forces de sécurité - Crise de citoyenneté 	
<i>Économie urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>		<ul style="list-style-type: none"> - Absence de fichier de contribuables - Budget peu ambitieux - Nécessité d'améliorer la 	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer le secteur informel - Evaluer efficacement le

		<ul style="list-style-type: none"> communication sur l'usage des ressources collectées - Redevabilité des collectivités locales vis-à-vis des populations - Budget de la préfecture grevée par les dépenses de fonctionnement - Faible capacité d'investissement - 	<ul style="list-style-type: none"> gissement fiscal - Elaborer un fichier des contribuables - Identifier les agents économiques
<p><i>Logement et services de base: enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adduction d'eau en projet - PPAB en cours - Eclairage public avec des lampadaires photovoltaïques 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de logements pour les fonctionnaires affectés - Qualité douteuse de l'eau des forages pratiqués par les populations - Qualité douteuse de l'eau vendue en sachets (pure water) - Présence de sans-domiciles-fixes dans les marchés - Mauvaise qualité de l'énergie électrique (baisses de tension fréquentes) - Usage de tricycles surchargés - Surcharge des véhicules de transports interurbains - Usage des ânes pour le transport de marchandises à prendre en compte 	

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Thématique	Progrès réalisés	Obstacles et leçons	Enjeux et défis
<i>Enjeux et défis démographiques à relever en milieu urbain pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'un programme d'aide à la décision RAPID (ressources pour l'analyse de la population et de son impact sur le développement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats mitigés des actions de sensibilisation - Prévalence des mariages précoces - Pas d'actions spécifiques en direction des personnes âgées - Pas d'actions spécifiques en direction des jeunes - La question du genre dépasse les approches locales 	
<i>Aménagement du territoire et planification urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de communication sur la nécessité de disposer de documents administratifs pour les transactions foncières - 	<ul style="list-style-type: none"> - Le SDAU n'est pas implanté - Le SDAU est dépassé - Occupation des rues et des réserves administratives - Non-respect des servitudes des cours d'eau - Extension spatiale sans lotissement ou morcellement d'ensemble - Absence de contrôle de l'extension spatiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des opérations de lotissement concerté - Réviser le SDAU
<i>Environnement et urbanisation : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des artisans sur le changement climatique et les risques liés aux gaz à effet de serre - Action de réaménagement des berges de rivières - Projet toilettes pour tous - Actions de reboisement - Projet d'un centre de traitement des boues de vidange - Présence d'une décharge finale des ordures ménagères - Formation à la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Ravinement des rivières à cause de l'exploitation du sable - 	

	des catastrophes		
<i>Gouvernance et législation urbaines : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de CDQ - Elaboration d'un fichier de contribuables en collaboration avec l'Office Togolais des Recettes grâce à l'appui de la GIZ - Actions en faveur des taxi-moto par la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel - Actions de sensibilisation - Formation des CDQ à l'élaboration des plans d'actions prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Incivisme - Non-respect du code de la route (notamment par les taxi-motos) - Accidents de circulation - Les membres des CDQ ont besoin de renforcement de capacité - Incivisme fiscal - Budget grevé par les charges de fonctionnement - Faible capacité d'investissement - 	
<i>Économie urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivité impliquée dans l'élaboration des documents stratégiques nationaux - Accroissement de l'effectif de contribuables recensés de 400 à 3000 grâce au nouveau fichier - Action du projet PRODEG de la GIZ pour accroître les ressources de la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe d'habitation difficile à mettre en œuvre 	-
<i>Logement et services de base: enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet toilettes pour tous - PPAB en cours 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux d'abonnement à l'eau potable - Puits contaminés - - 	

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Thématique	Progrès réalisés	Obstacles et leçons	Enjeux et défis
<i>Enjeux et défis démographiques à relever en milieu urbain pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Déconcentration des services d'Etat-civil - Soutien de la municipalité aux associations des personnes âgées, aux associations de femmes et aux associations de jeunes - 	<ul style="list-style-type: none"> - Le problème du genre et de la parité dépasse les enjeux locaux 	
<i>Aménagement du territoire et planification urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Délimitation effective du périmètre communal - Extension concertée du périmètre communal - Organisation de l'agriculture urbaine (maraîchers) - Aménagement de marchés de produits agricoles - Aménagement de voiries urbaines par la municipalité avec l'appui de PTF 	<ul style="list-style-type: none"> - Le SDAU est dépassé - Le SDAU n'a pas été approuvé - La procédure d'approbation des lotissements est centralisée à Lomé, trop longue et inefficace - Non-respect des textes relatifs à l'urbanisme et à la construction - 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des opérations de lotissement concerté - Réviser le SDAU
<i>Environnement et urbanisation : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'aménagement de la rivière Ikè - Aménagement des sources d'eau naturelle - Bonne appropriation du PGICT - Existence d'un comité de gestion et de prévention des catastrophes - Formation des artisans frigoristes 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération de dépotoirs sauvages - Pas de camion pour le ramassage des ordures ménagères - Prolifération de la pollution par les sachets plastiques - 	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire la fabrication ou l'importation des sachets plastiques non-biodégradables
<i>Gouvernance et législation urbaines : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Adressage au cours des années 1990 - Existence de CDQ - Formation des CDQ à l'élaboration des projets - Existence d'un comité de gestion du quadrilogue - Création des arrondissements de commissariat - Expérience de police 	<ul style="list-style-type: none"> - En général les lois relatives à l'urbanisme ou à la décentralisation ne sont pas suivies de décret d'application - Problème de la localité de Hihéatro en conurbation avec Atakpamé mais située dans une 	

	<ul style="list-style-type: none"> - de proximité - Mise en œuvre de projets financés par la coopération décentralisée 	<ul style="list-style-type: none"> - préfecture - Problèmes d'intercommunalité - Création informelle de certains quartiers sans que la municipalité ne soit informée - Insécurité à la périphérie - Existence de quartiers « ghetto » abritant les activités criminelles - Absence de panneaux de signalisation - Hausse des accidents de circulation en fin d'année - Nombreux carrefours dangereux à cause des pentes et du non-respect de la limitation de vitesse - Manque de collaboration entre la police et les populations - 	
<i>Économie urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des marchés, des rues et aires de commerce - Actions pour l'entrepreneuriat des jeunes (chambre des métiers, ministère du développement à la base) - Expérimentation d'initiatives communautaires de mobilisation de fonds endogènes - Réalisation de voiries sur le budget municipal 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un fichier de contribuables actualisé - Acceptabilité des taxes par les populations - Difficultés à mobiliser l'épargne locale - Absence de mécanisme de financement du logement (banque de l'habitat) - La commune ne perçoit pas de taxes sur les grands magasins 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les populations - Améliorer la communication sur l'emploi des finances locales - Elaborer un fichier de contribuables - Revoir la base de calcul des finances locales - Elargir l'assiette des finances locales
<i>Logement et services de base: enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La commune bénéficie du projet d'aménagement urbain du Togo pour accroître la couverture du réseau adduction d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'éclairage public - 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la tarification de l'énergie domestique - Faciliter l'abonnement des ménages aux

	potable - La municipalité a entrepris d'aménager toutes les sources d'eau naturelle		services d'eau et d'électricité
--	---	--	------------------------------------

CONSULTATION DES PARTENAIRES POUR L'HABITAT A LOME

Session I : Députés à l'Assemblée Nationale, administration centrale, collectivités locales, partenaires techniques et financiers

19 Novembre 2015

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Thématique	Progrès réalisés	Obstacles et leçons	Enjeux et défis
<i>En général</i>	-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un comité national habitat en permanence, qui se réunit une fois par an - Augmenter le budget du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie
<i>Enjeux et défis démographiques à relever en milieu urbain pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'emploi de jeunes à travers le provonot - Appui aux initiatives économiques des jeunes et de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'initiatives de la part de collectivités locales - Le provonot crée une forme de précarité de l'emploi des jeunes - Manque d'espaces de loisirs - Manque d'espaces dédiés aux jeunes ou aux personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> - Déconcentrer les fonctions économiques sur les autres villes du pays
<i>Aménagement du territoire et planification urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la dimension culturelle dans l'aménagement du territoire (bâtiments à l'architecture historique, sites touristiques,). Il y a donc nécessité pour certains travaux BTP de faire recours au ministère de la culture et celui du tourisme pour avis et fouilles archéologiques - Reprendre le projet de construction de stèles dans les carrefours des villes du Togo pour donner un caractère authentique à chaque ville; - Lutter contre la pollution visuelle par la réduction des panneaux publicitaires dans les villes; - Plaidoyer auprès de l'ONAT pour que les architectes togolais 	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence de l'action des services publics - Conflit de prérogatives entre la direction des affaires domaniales et cadastrales du ministère de l'économie et des finances et les services du ministère de l'urbanisme de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie - L'interdiction de lotissements dans l'attente du SDAU du Grand Lomé est mal acceptée par les propriétaires terriens - Conflit entre la fonction résidentielle et le commerce dans les 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en application les textes - Mettre à profit les études prospectives réalisées depuis Habitat II - Densifier la ville de Lomé - Décongestionner le centre-ville, déconcentrer les fonctions administratives et commerciales - Prendre en compte les aspects culturels dans l'aménagement des espaces publics et l'embellissement de la ville - Délimiter les zones de culture maraichère et organiser les agriculteurs

	proposent des bâtiments reflétant les savoir-faire ancestraux en architecture, donner à nos villes une certaine authenticité, -	quartiers du 1 ^{er} arrondissement - Congestion de la circulation dans le 1 ^{er} arrondissement	
<i>Environnement et urbanisation : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un centre de traitement de déchets protégée par une zone tampon - Mise en œuvre du plan directeur d'assainissement et réduction de l'ampleur des inondations - PGICT bien approprié - Création de l'agence nationale de salubrité publique (ANASAP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'utilisation de gaz par les taxis-véhicules - Risques liés à l'érosion côtière - Risques liés au commerce de gaz domestique - Risque de conflit de compétences entre l'ANASAP et les collectivités - Absence de plan climat des collectivités - Mauvais état des cimetières 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le plan directeur d'assainissement et élargir son périmètre - Réorganiser la filière de collecte des déchets urbains - Réglementer l'exploitation du sable dans la lagune - Encourager le reboisement - Prendre efficacement en compte le phénomène d'érosion côtière - Elaborer un plan de risques environnementaux opposable aux tiers
<i>Gouvernance et législation urbaines : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - création du comité de coordination de la gestion urbaine après Habitat II - élaboration d'un manuel de gestion à l'intention des collectivités local 	<ul style="list-style-type: none"> - problèmes liés à la gestion de l'affichage et de la publicité dans la ville de Lomé - 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter le code foncier et le mettre en application - Elaborer un code de l'urbanisme et de la construction en phase avec les réalités actuelles - Vulgariser les lois et textes en vigueur
<i>Économie urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'économiste dans les ressources humaines des collectivités locales - Les recettes des marchés ne sont pas totalement reversées aux collectivités locales - Le principe de l'unicité de caisse demeure une entrave au développement des collectivités locales - La nomenclature budgétaire des 	-

		collectivités locales n'est plus adaptée	
<i>Logement et services de base: enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux projets : PAZOL, PEUL, PURISE, PAUT - Mise en œuvre du plan directeur d'assainissement de la ville de Lomé - Elaboration de PDA pour les chefs-lieux de région 	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre le programme participatif d'amélioration des bidonvilles à toutes les villes - Redéfinir la notion de <i>logement convenable</i> selon le contexte togolais - Rôle de la caisse régionale de financement hypothécaire - Le principe de l'assainissement individuel n'est plus adapté à la taille de Lomé et à ses perspectives de densification - Il faut un système d'épuration des eaux usées et aux vannes - Remise en question du monopole des sociétés opérant les services concédés eau, électricité,... - 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les sources d'énergies -

CONSULTATION DES PARTENAIRES POUR L'HABITAT A LOME

Session II : associations professionnelles, universités, syndicats, ONG, CDQ, médias, ...

20 Novembre 2015

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Thématique	Progrès réalisés	Obstacles et leçons	Enjeux et défis
<i>Enjeux et défis démographiques à relever en milieu urbain pour un nouveau programme de développement urbain</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte toutes les tranches d'âges et pas seulement les jeunes et les personnes âgées - Problème de l'accès à la ville des personnes handicapées - La question du genre est faiblement prise en compte - Enclavement et sous-développement de zones rurales favorise l'exode rural 	-
<i>Aménagement du territoire et planification urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de vulgarisation des textes et lois - Pas de suivi des mesures annoncées - L'agriculture urbaine ne fait pas l'objet d'études et de mesures spécifiques - Problème d'organisation et d'accompagnement de la production alimentaire en milieu urbain - Congestion des axes de circulation à cause de l'accroissement du trafic automobile - Absence de voies piétonnes - Blocage de la circulation dans le 1^{er} arrondissement ; en faire un quartier piéton - Les populations comprennent mal les opérations d'expropriation et/ou de déguerpissement - Problème de régularisation des droits des expropriés - 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser la législation foncière - Apurer les contentieux fonciers - Vulgariser les textes et lois -
<i>Environnement et urbanisation : enjeux et défis à</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'accroître les actions de reboisement - Eviter de détruire le 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des actions pour protéger les zones à risques

<i>relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>		<p>couvert végétal pendant les travaux d'infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quel mode de gestion de la forêt sacrée de Bè ? - Impliquer les CDQ dans la protection de l'environnement - Prendre en compte efficacement le problème de l'érosion côtière 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une police de l'environnement - Créer une filière de revalorisation des déchets - Vulgariser les textes existants -
<i>Gouvernance et législation urbaines : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> - L'insécurité foncière est permanente - Étendre l'éclairage public à toute la ville de Lomé - Pratiquer la police de proximité - Revoir l'efficacité du dispositif anti-drogue ; les fumoirs sont présents dans tous les quartiers - Surpopulation carcérale - Nécessité de déplacer la prison centrale et de créer d'autres lieux de détention 	-
<i>Économie urbaine : enjeux et défis à relever pour un nouveau programme de développement urbain</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités locales doivent rendre compte aux populations de l'utilisation des deniers publics - Nécessité d'une étude sur les potentialités économiques de chaque localité - Rechercher un mode de financement de l'habitat par les collectivités locales - Les entreprises locales ne sont pas favorisées par le code des marchés publics - Nécessité de garantir le transfert de compétences dans les travaux publics - Améliorer les procédures de passation de marchés publics - Former les acteurs du secteur informel à la gestion financière - Faciliter l'accès au crédit - Augmenter les salaires dans la fonction publique - Prendre des mesures 	-

		pour relancer la consommation en milieu urbain	
<i>Logement et services de base: enjeux et défis à relever pour un nouveau Programme de développement urbain</i>	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un fonds pour financer l'extension des réseaux - Faciliter l'abonnement des populations aux réseaux eau et électricité - Intervenir dans les bidonvilles et les vieux quartiers - Prendre en compte les préoccupations des communautés autochtones de la ville de Lomé - 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter les normes de constructions - Développer une offre publique de logements - Développer le logement social

EXPRESSION DES BESOINS PRIORITAIRES SELON LES PARTENAIRES POUR L'HABITAT

LOME S1 : DEPUTES, ADMINISTRATION CENTRALE, COLLECTIVITES LOCALES, PTF			
	Effectif	Moyenne	
adéquat	20) L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement	30	1,3
	1) Une ville, une commune ou un village bien aménagé(e)	31	1,32
	4) L'accès à la propriété et à la sécurité foncière	31	1,65
	12) La protection contre la criminalité et la violence	31	1,74
	11) L'amélioration des soins de santé	31	1,77
	7) De meilleurs logements et un cadre de vie salubre	31	1,81
populations	3) Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des	31	1,87
	5) L'accès à une source d'énergie fiable à domicile et au lieu de travail	30	1,87
déplacement dans un meilleur état	6) Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de	31	1,97
	2) De meilleures possibilités d'emploi	31	2,19
	8) Un système éducatif efficace	31	2,23
urbains	21) L'amélioration de la collecte et l'utilisation rationnelle des droits et taxes	30	2,23
	16) Une gouvernance urbaine ouverte, transparente et sans restriction	30	2,3
	19) La réduction de l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine	30	2,63
et la pollution	15) Des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le changement climatique	30	2,7
	9) Une alimentation de bonne qualité et à un prix abordable	30	2,77
	17) La sécurité au travail et la protection sociale dans le secteur informel	30	2,9
local	18) La liberté politique, en particulier dans l'organisation des activités au niveau	29	2,97
	14) La protection contre la discrimination et la persécution	29	3,28
	13) L'accès aux loisirs et aux espaces publics	31	3,65
	10) L'égalité des droits entre les hommes et les femmes	30	3,93

LOME S2 : ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, SYNDICATS, CDQ, ASSOCIATIONS, MEDIAS, UNIVERSITES		
	Effectif	Moyenn e
1) Une ville, une commune ou un village bien aménagé(e)	21	1,71
9) Une alimentation de bonne qualité et à un prix abordable	20	1,8
3) Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations	22	1,82
11) L'amélioration des soins de santé	23	1,87
6) Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état	21	2
2) De meilleures possibilités d'emploi	21	2,05
4) L'accès à la propriété et à la sécurité foncière	20	2,05
5) L'accès à une source d'énergie fiable à domicile et au lieu de travail	21	2,1
16) Une gouvernance urbaine ouverte, transparente et sans restriction	19	2,21
7) De meilleurs logements et un cadre de vie salubre	23	2,22
20) L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat	22	2,32
8) Un système éducatif efficace	20	2,45
12) La protection contre la criminalité et la violence	22	2,55
17) La sécurité au travail et la protection sociale dans le secteur informel	20	2,55
10) L'égalité des droits entre les hommes et les femmes	19	3
19) La réduction de l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine	19	3,11
14) La protection contre la discrimination et la persécution	19	3,21
15) Des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la pollution	19	3,26
18) La liberté politique, en particulier dans l'organisation des activités au niveau local	20	3,35
21) L'amélioration de la collecte et l'utilisation rationnelle des droits et taxes urbains	19	3,47
13) L'accès aux loisirs et aux espaces publics	20	3,85

ATAKPAME		
	Effectif	Moyenne
1) Une ville, une commune ou un village bien aménagé(e)	25	1,48
2) De meilleures possibilités d'emploi	27	1,56
3) Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations	27	1,56
11) L'amélioration des soins de santé	29	2,03
6) Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état	28	2,11
20) L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat	28	2,25
12) La protection contre la criminalité et la violence	26	2,27
4) L'accès à la propriété et à la sécurité foncière	27	2,33
7) De meilleurs logements et un cadre de vie salubre	28	2,36
5) L'accès à une source d'énergie fiable à domicile et au lieu de travail	26	2,38
21) L'amélioration de la collecte et l'utilisation rationnelle des droits et taxes urbains	24	2,38
17) La sécurité au travail et la protection sociale dans le secteur informel	25	2,52
16) Une gouvernance urbaine ouverte, transparente et sans restriction	26	2,54
8) Un système éducatif efficace	29	2,59
9) Une alimentation de bonne qualité et à un prix abordable	27	2,63
18) La liberté politique, en particulier dans l'organisation des activités au niveau local	25	2,8
13) L'accès aux loisirs et aux espaces publics	26	2,96
10) L'égalité des droits entre les hommes et les femmes	26	3,12
19) La réduction de l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine	26	3,12
15) Des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la pollution	26	3,42
14) La protection contre la discrimination et la persécution	25	3,48

SOKODE		
	Effectif	Moyenne
1) Une ville, une commune ou un village bien aménagé(e)	32	1,81
11) L'amélioration des soins de santé	30	2,63
12) La protection contre la criminalité et la violence	28	2,68
9) Une alimentation de bonne qualité et à un prix abordable	29	2,9
16) Une gouvernance urbaine ouverte, transparente et sans restriction	25	2,96
6) Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état	31	3
5) L'accès à une source d'énergie fiable à domicile et au lieu de travail	30	3,03
13) L'accès aux loisirs et aux espaces publics	27	3,11
15) Des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la pollution	27	3,11
8) Un système éducatif efficace	32	3,16
20) L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat	30	3,17
18) La liberté politique, en particulier dans l'organisation des activités au niveau local	27	3,19
3) Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations	29	3,24
2) De meilleures possibilités d'emploi	30	3,27
17) La sécurité au travail et la protection sociale dans le secteur informel	27	3,41
21) L'amélioration de la collecte et l'utilisation rationnelle des droits et taxes urbains	26	3,42
4) L'accès à la propriété et à la sécurité foncière	30	3,47
7) De meilleurs logements et un cadre de vie salubre	29	3,48
14) La protection contre la discrimination et la persécution	26	3,73
19) La réduction de l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine	26	4
10) L'égalité des droits entre les hommes et les femmes	28	4,25

CINKASSE		
	Effectif	Moyenne
populations	3) Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations	31 1,29
	11) L'amélioration des soins de santé	28 1,39
	5) L'accès à une source d'énergie fiable à domicile et au lieu de travail	30 1,7
adéquat	20) L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat	29 1,72
	1) Une ville, une commune ou un village bien aménagé(e)	31 1,9
	2) De meilleures possibilités d'emploi	31 1,9
déplacement dans un meilleur état	6) Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état	29 1,9
	4) L'accès à la propriété et à la sécurité foncière	29 1,93
	7) De meilleurs logements et un cadre de vie salubre	29 2,03
	16) Une gouvernance urbaine ouverte, transparente et sans restriction	30 2,1
	12) La protection contre la criminalité et la violence	30 2,13
	8) Un système éducatif efficace	31 2,32
	9) Une alimentation de bonne qualité et à un prix abordable	29 2,55
et la pollution	15) Des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la pollution	28 2,61
	17) La sécurité au travail et la protection sociale dans le secteur informel	26 2,77
	19) La réduction de l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine	28 2,79
	13) L'accès aux loisirs et aux espaces publics	27 2,93
	14) La protection contre la discrimination et la persécution	27 2,93
local	18) La liberté politique, en particulier dans l'organisation des activités au niveau local	30 3,17
	10) L'égalité des droits entre les hommes et les femmes	30 3,8
urbains	21) L'amélioration de la collecte et l'utilisation rationnelle des droits et taxes urbains	27 3,85

ENSEMBLE		
	Effectif	Moyenne
1) Une ville, une commune ou un village bien aménagé(e)	140	1,65
11) L'amélioration des soins de santé	141	1,95
3) Un gouvernement, une ville et une collectivité locale honnête et à l'écoute des populations	140	1,96
20) L'accès à l'eau potable et de bonne qualité et à un système d'assainissement adéquat	139	2,14
2) De meilleures possibilités d'emploi	140	2,21
6) Des rues, des routes, des moyens de transport public et des facilités de déplacement dans un meilleur état	140	2,21
5) L'accès à une source d'énergie fiable à domicile et au lieu de travail	137	2,22
12) La protection contre la criminalité et la violence	137	2,25
4) L'accès à la propriété et à la sécurité foncière	137	2,3
7) De meilleurs logements et un cadre de vie salubre	140	2,38
16) Une gouvernance urbaine ouverte, transparente et sans restriction	130	2,42
8) Un système éducatif efficace	143	2,56
9) Une alimentation de bonne qualité et à un prix abordable	135	2,58
17) La sécurité au travail et la protection sociale dans le secteur informel	128	2,85
15) Des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la pollution	130	2,99
21) L'amélioration de la collecte et l'utilisation rationnelle des droits et taxes urbains	126	3,04
18) La liberté politique, en particulier dans l'organisation des activités au niveau local	131	3,08
19) La réduction de l'impact des catastrophes naturelles et d'origine humaine	129	3,11
13) L'accès aux loisirs et aux espaces publics	131	3,28
14) La protection contre la discrimination et la persécution	126	3,33
10) L'égalité des droits entre les hommes et les femmes	133	3,68